

Le Journal des Trois-Rivieres. POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTERAIRE.

M. McLEOD, Rédacteur.

"IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS."

DUFRESNE, Frères, Propriétaires.

CHRONIQUE.

"L'attaque ne vient pas de nous — nous nous défendons." (Journal des T-R., du 9 Juillet 1869.)

Le Constitutionnel.—Son origine,—ses qualités et ses défauts.—Ouvrage en trois parties.

(Suite)

TROISIEME PARTIE.

AVIS AUX LECTEURS.

Amis lecteurs.

Monsieur Préface vous a fait connaître les raisons qu'il avait d'écrire au commencement du premier volume de cette chronique. Il n'est que juste que je prenne mon tour, dans ce troisième volume, pour vous expliquer de quoi il va se composer, et vous dire mon avis sur son contenu.

Le Constitutionnel du 3 Février 1869, par l'entremise de son chroniqueur, Pylade, a dit de moi que j'avais le titre d'Avocat. Voici donc qu'il constate que j'ai le droit de vous donner des avis.

Le susdit Pylade a dit de plus de moi, dans cette même chronique, que j'étais un petit hypocrite. Je devrai donc désormais vous entretenir de moi-même, le moins que je pourrai, car il est évident, au compte du Constitutionnel, je ne suis pas un modèle à suivre!

Pour cette raison donc, je vous donne avis, amis lecteurs, que cette troisième partie de ma chronique va se composer presque exclusivement de citations tirées du Constitutionnel qui, lui, n'est pas un petit hypocrite! De plus, vous ne devez pas perdre de vue, chers lecteurs, que la première et deuxième partie de ma chronique datent du 11 Février 1869, et que je vous ai dit alors, au Chapitre 12 de la première partie de ma susdite chronique, que si le Constitutionnel pouvait vivre assez longtemps, tous les citoyens des Trois-Rivieres passeraient au feu de son artillerie d'éclaboussure. Puis, je vous ai ajouté là, entre parenthèses, comme fait nouveau, que ce que j'avais prédit alors dans le Constitutionnel, était depuis réalisé. Quo bien plus, il avait insulté la Province de Québec en entier, et qu'ayant fini d'insulter les hommes, il commençait ses attaques contre le beau sexe. Puis, je me suis fait fort de vous prouver tout cela!

C'est donc des matériaux de toute cette preuve, fournis par le Constitutionnel lui-même, que va se composer ce troisième volume. Puis j'ajouterai encore d'autres preuves additionnelles, fournies par le Constitutionnel, pour établir la vérité des faits que j'ai avancés, touchant son origine, ses tendances, et ses attaques sans provocation, contre le Journal des Trois-Rivieres et ses amis.

Puis, après cette preuve faite, je vous laisserai à juger, si le Constitutionnel a bien le droit de se proposer lui-même aux autres comme modèle.

Je vous avouerai, mes chers lecteurs, qu'étant un tant soit peu enclin à la presse et redoutant fort de vous ennuier, il m'en a coûté beaucoup d'entreprendre ce troisième volume, en ce temps de canicule, où il faut quelque chose de frais et de charmant pour amuser ses lecteurs. Mais deux faits nouveaux que j'ai appris ont relevé mon courage.

D'abord, on nous a dit que le Constitutionnel était plus intéressant que le Journal. Le Constitutionnel a dit lui-même (je le lui prouverai plus bas), que le Journal était fort ennuyant et que j'étais d'avantage!

Je vais faire parler ici le Constitutionnel lui-même. Le Journal sera donc fort intéressant!

En second lieu, dans son numéro du 5 Mai 1869, le Constitutionnel, par la bouche de Pylade, me donne l'encouragement que voici:

"Voyez La Minerve, il ne paraît pas un livre sans qu'elle l'écrive aux nues!"

Je n'ai pas besoin de plus d'encouragement.

La Minerve, je crois, représente une portion tout-à-fait respectable de l'opinion publique en ce pays. Je suis donc sûr que mon livre sera lu par un nombre tout-à-fait suffisant de lecteurs intelligents.

Je n'ai donc plus rien à craindre. Puisqu'il est constant que La Minerve va élever mon livre jusqu'aux nues. Il critique me sera favorable et mon livre sera fort intéressant. Je dois donc écrire puisque je serai lu.

Voici l'avis que j'avais à vous donner, amis lecteurs.

Veillez me suivre dans les jardins enchantés du Constitutionnel.

L'AUTEUR.

Copie de la Corneille, 2 Aout 1869.

Chronique.

TROISIEME PARTIE.

Chapitre I.

(NOTA BENE.— Pour plus de brièveté, quand je citerai des extraits du Constitutionnel, j'indiquerai le nom de ce journal par la lettre C., tout court.)

J'ai affirmé que le Constitutionnel était venu en ce bas monde, pour jouer le rôle de l'Ere-Nouvelle, et la remplacer. En voici la preuve, tirée de sa propre bouche.

C. du 4 Juin 1868.

"Le 1er Décembre 1852, paraît l'Ere-Nouvelle, dont le dernier numéro a été publié le 30 avril dernier (1868). Depuis le Journal des Trois-Rivieres a été le seul journal publié en cette cité."

"La feuille que nous fondons aujourd'hui est destinée à remplacer une lacune."

"Puis, au bas de la 3e page, on lit ceci: 'Bureau: Rue Notre-Dame, ci-devant bureau de l'Ere-Nouvelle.'"

L'Ere-Nouvelle était morte, son bureau était vide. Le Constitutionnel est venu remplacer le tout. Voilà donc la lacune remplie.

— Est-ce assez clair ça ?

Chapitre II.

J'ai dit que le Constitutionnel était le fils du Dériveur et de l'Ere-Nouvelle, le petit cousin du Pays et de l'Avenir. C'est-à-dire, j'ai voulu démontrer surtout, qu'il avait

comme eux des tendances démocratiques et anti-nationales. C'est ici que je vais prouver ce fait.

Je vais constater de plus ici que les écrits du Constitutionnel, tendent à discréditer le régime de la confédération, et à combattre l'établissement d'institutions monarchiques en ce pays. En un mot, que d'après ses aspirations, le Constitutionnel veut amener le peuple canadien, dans le triste gouffre de la démocratie.

L'abbé Daniel, Prêtre distingué du Séminaire St. Sulpice, à Montréal, a publié un ouvrage intitulé "Les grandes Familles Canadiennes", dont le but est de rappeler à nos souvenirs nos glorieux ancêtres et leur vertu civiques.

Voyons ce que le Constitutionnel écrit à ce sujet.

C. du 15 Février, 1869.

"Cette même année, 1869, pendant que M. Chauveau fait ajourner la chambre provinciale, pour donner à M. Dunkin le temps de prendre médecine sans inquiétude, et que l'abbé Daniel publie son ouvrage sur les Grandes Familles Canadiennes, où l'on donne la mesure de ce que peut-être le fétichisme des titres de noblesse dans un pays Démocratique."

Voici donc prouvé, de sa propre bouche, que le Constitutionnel traite notre pays comme un pays démocratique, et veut que nous regardions notre noblesse comme du fétichisme.

Ainsi, les glorieuses familles de Salaberry, de Gaspé, d'Estimauville, de Beaujeu, de St. Ours, de Montenach, de Léry, de Lotbinière, de Boucherville, de Lanaudière, de Bleury, de Bellefeuille, de Rouville, et une multitude d'autres aussi glorieuses: voilà du fétichisme pour le Constitutionnel.

Quand M. Chapleau, devant le Parlement de Québec, réclama l'hiver dernier, une récompense pour la famille de Salaberry, en souvenir des services glorieux et héroïques d'un de leurs dignes ancêtres, à la patrie,—(services que le gouvernement de Québec vient de récompenser dernièrement, en appointant un membre de cette famille, garde-forêt de la Couronne),— il tint un langage bien différent! Mais le Constitutionnel ne craint pas de soulever en plein visage ses meilleurs amis! Je vais le lui prouver, encore quelques lignes plus bas.

Mais, voyons donc encore ici, ce que le Constitutionnel appelle du fétichisme.

Sir L. H. LaFontaine, Baronet, Sir Étienne Paschal Taché, Chevalier, Sir James Stuart, voilà encore pour le Constitutionnel du fétichisme!

Sir Narcisse Fortin, Chevalier, Sir Geo. E. Cartier, Baronet, Sir John A. McDonald, Chevalier, l'Hon. H. L. Langevin, Compagnon du Bain, l'Hon. W. McDougall, Compagnon du Bain, l'Hon. A. T. Galt, Chevalier, voilà encore, pour le Constitutionnel, du fétichisme!

La couronne d'Angleterre, en nous donnant le régime de la Confédération, a voulu nous rattacher au précieux régime de la monarchie, et pour cela, elle a voulu faire revivre d'avantage dans notre esprit, nos anciens traditions, en conférant des titres de noblesse sur les hommes les plus méritoires et les plus éminents de notre pays!

Le Constitutionnel cherche à démolir tout ce travail, en traitant tout cela de "fétichisme dans un pays démocratique!"

La conduite du Constitutionnel est donc ici anti-nationale et anti-patriotique!

Dans cette œuvre anti-nationale et anti-patriotique, le Constitutionnel ne s'est pas borné là! Il a craint que l'ouvrage de l'abbé Daniel eût trop de succès à seconder les vœux de la mère-patrie et le sentiment national, pour nous éloigner de la démocratie! Aussi, est-il revenu à la charge, pour discréditer ce beau travail patriotique, et rien n'égalé la malice et l'artifice avec laquelle le Constitutionnel a attaqué cette œuvre de l'abbé Daniel. Les extraits qui suivent sont tirés d'une chronique signée Pylade, dans le Constitutionnel du 5 Mai 1869.

Voici:— "Autant j'aime à faire l'éloge de nos hommes de lettres qui font preuve d'étude et de talents, autant j'aime à dauber les nullités et les gâteux."

L'abbé Daniel, pour avoir écrit ce livre, est donc "une nullité et un gâteux" d'après le Constitutionnel.

"Gâteux," ce mot est nouveau et purement parisien. Si l'auteur l'a employé sciemment, en connaissant le vrai sens, il ne mérite pas d'être admis dans la bonne société. (Voir Dictionnaire de Bénard.)

Pourtant, c'est bien lui qui, naguère, reprochait à certain avocat de ne pas parler purement le Français.

Le C. continue: "A force de prodigier la louange, on la rend fade et de nulle valeur. Voyez La Minerve, il ne paraît pas un livre sans qu'elle l'écrive aux nues."

S'il est quelqu'un qui, même pour démolir une œuvre patriotique, ne devait pas parler ainsi de la Minerve, c'est bien le Rédacteur du Constitutionnel! La Minerve, pour supporter la candidature du Rédacteur du Constitutionnel, dans le comté de St. Maurice, a écrit de longs et nombreux articles, pour exalter le candidat du Constitutionnel. En retour, le Constitutionnel la juge et lui dit:

"A force de prodigier la louange, on la rend fade et de nulle valeur."

En recevant de son ami, le Constitutionnel ce soufflet en pleine joue, j'espère que La Minerve se comprendra que, dans l'élection du comté de St. Maurice, le Journal des

Trois-Rivieres n'a pas eu tant de tort qu'elle l'a d'abord cru. Le Constitutionnel lui-même prouve assez ce fait à la Minerve, et jamais soufflet n'a porté plus à plomb.

J'observerai ici cependant, que si la louange prodiguée par la Minerve en cette circonstance, a pu paraître fade et de nulle valeur aux électeurs du comté de St. Maurice, ces derniers n'ont certes pas attribué ce fait aux écrivains de la Minerve, qui écrivent avec un rare talent!

Ça n'est pas tout: le Constitutionnel continue:

"Prenant mon courage à deux mains je viens de lire en entier l'ouvrage de l'abbé D... sur les Grandes Familles Canadiennes. Si je disais que je ne suis pas fatigué, je mentirais, mais si faisant un rapport véridique, de mes impressions de lecteur, je puis sauver quelques-uns de mes compatriotes d'un pareil ennui, la reconnaissance qu'il me devrait sera pour moi un dédommagement suffisant."

Le Constitutionnel a une telle crainte que le livre de M. Daniel ait un bon effet, qu'il tâche d'empêcher ses compatriotes de le lire pour se sauver l'ennui! Puis, il attaque de nouveau la Minerve:

"La Minerve disait un jour que l'abbé D... avait surmonté le talent des transitions heureuses."

Et il continue son œuvre de destruction: "C'est un pénible devoir que de critiquer un homme tel que l'abbé D... Il ne critique personne. Tous ceux dont il parle, il voudrait faire d'eux des berges."

"Il pousse même l'envie de parler en bien de son prochain jusqu'à dire que Sir L. H. LaFontaine avait sa figure quelques uns des traits de Napoléon le Grand."

Le Constitutionnel craint beaucoup que le souvenir de Sir L. H. LaFontaine soit révéral! Il a fait trop de bien au Bas-Canada, et il faut donc le rapetisser: c'est du fétichisme. Messire Daniel l'a donc beaucoup trop exalté!

Personne, jusqu'à ce jour, n'a été qu'il y eût dans les traits de Sir L. H. LaFontaine, des points de ressemblance aux traits de Napoléon I.—Le Constitutionnel repousse cette idée, toujours pour rapetisser le grand homme Canadien, bienfaiteur de son pays.

Le livre de Messire Daniel a eu beaucoup de débit. Le Constitutionnel veut le discréditer et attribue ce débit à un procédé déshonorable pour Messire Daniel. En effet, voici comment s'exprime le Constitutionnel:

Pourtant, il est aisé de constater que M. D... n'aime mieux louer les vivants que les morts. On ne a donné une explication que je livre au public pour ce qu'elle vaut. Avant de publier un ouvrage, M. D... envoie des circulaires à une multitude de gens, leur annonçant qu'il a l'intention de parler d'eux et de leur famille dans un livre qui sera publié chez X. et auquel, on peut souscrire immédiatement. Ceux qui sont assez généreux pour souscrire sur le champ, au supposé qu'il s'agit d'un grand homme et non de simples bourgeois, ont droit à un exemplaire gratuit. Ceux qui ne font rien de tout cela, sont moins bien traités, etc., enfin ceux qui refusent de souscrire sont oubliés complètement.

Quelques personnes, averties d'être lues que par pressées de donner de l'argent, ont voulu marchander; M. D... s'est montré inflexible. Prix fixe: tant pour être grande famille, tant pour avoir une mention honorable.

C'est un procédé qui a de l'avantage dans la littérature, pour peu qu'on l'exploite avec intelligence."

Comme de raison, le Constitutionnel ne doit pas en même temps, perdre son principal objet en vue,—démolir l'Hon. M. Chauveau. Ce Monsieur est le premier ministre choisi pour faire fonctionner le système de la confédération. De plus, il est l'ami et le protecteur de tout ce qui se rattache à la gloire et au nom Canadien. Le Constitutionnel ne devait donc pas l'oublier.

Voici:— "On demande combien il en coûte à M. Chauveau pour faire critiquer son portrait dans une pose de polichinelle fatigué."

Puis enfin, le caractère si respectable de prêtre que porte Messire Daniel, pouvait encore servir à donner du crédit à son livre! Il faut détruire cet autre point là. Il faut dire au public que "l'habit ne fait pas le moine," et le Constitutionnel le dit.

Au demeurant, les volumes sont bien reliés et la typographie est d'une rare beauté. Ceux qui s'imaginent que l'habit fait le moine devront être contents de ces qualités.

Pylade.

J'ai donc prouvé surabondamment que le Constitutionnel est anti-national et anti-patriotique.

J'ai prouvé de plus, surabondamment hélas! qu'il a insulté à toute la noblesse du pays.

Chapitre III.

Le zèle du Constitutionnel à me fournir de nouveaux matériaux pour mon histoire de sa vie, me force à prendre ce chapitre-ci, pour parler de moi-même, nonobstant ce que j'ai dit au contraire, dans mon avis aux lecteurs, en tête de ce volume. Mais je comprends que puisqu'il me faut ainsi parler de moi-même, je dois le faire en toute humilité.

Dans son numéro du 28 juillet 1869, le Constitutionnel, parlant d'un correspondant du Journal, qui lui a donné un tant soit peu de fil à retordre, dit donc ceci à son adresse et à la mienne:

"Ses correspondances sont de plus en plus ennuyeuses.—C'est un mal qui s'attrape parmi les collabérateurs de notre journal, car celui qui a entrepris d'écrire l'histoire du Constitutionnel, est encore de tous, le plus ennuyeux et le plus naïf."

Ceci est très-bien dit à mon égard, de la part du Constitutionnel, et c'est très-vrai!

Mais, voyez-vous lecteurs, j'écris l'histoire d'une grande famille, celle du Constitutionnel et de ses glorieux ancêtres, le Dériveur et l'Ere-Nouvelle! Vous comprendrez donc de là, que si je suis ennuyeux et naïf, ça ne dépend pas de moi-même,

mais bien du sujet que je traite, car il paraît que lorsqu'on écrit l'histoire des Grandes Familles Canadiennes, on est toujours "ber," et la Minerve a beau nous prodigier la louange, la chose est toujours fade et sans valeur." Je regrette beaucoup ce fait. Mais, comme je l'ai dit, ça dépend de mon sujet.

Voici mon chapitre fini. Maintenant va venir celui de l'Hon. M. Langevin.

Chapitre IV.

La Gazette de Sorel, le printemps dernier, a eu une forte crise nerveuse, et comme conséquence, s'est lachée toute rouge contre l'Hon. H. L. Langevin, Secrétaire d'Etat. Cet Honorable monsieur est très-justement populaire dans tout le Canada, et a travaillé beaucoup de zèle et de succès à consolider le régime de la Confédération.

Dans sa fureur, la Gazette de Sorel a donné de bien mauvais noms à l'Hon. Secrétaire d'Etat, et s'est laissée entraîner même jusqu'à le traiter de vélocipède. Or, peu de jours auparavant, les journaux avaient défini le vélocipède "un imbécile à deux roues." Comme on le voit, c'était fort, sous ces circonstances, de traiter l'Hon. Secrétaire d'Etat de vélocipède!

Mais, la Gazette de Sorel avait fait chorus dans le comté de St. Maurice avec le Constitutionnel. Ce dernier est quelquefois reconnaissant. C'est ce qui est arrivé ici. Il a fait chorus avec la Gazette contre l'Hon. Secrétaire d'Etat. En effet, voici ce qu'écrivit Pylade, dans le Constitutionnel du 14 avril 1869.

"Il paraît qu'il est aussi difficile de bien tenir son équilibre en vélocipède qu'en politique.— M. L... dans tous les cas, qu'il s'adonne à l'un ou à l'autre de ces exercices, est aussi sujet à se casser le cou."

Ceci n'est certainement pas mauvais, à lancer à l'adresse de l'Hon. Secrétaire d'Etat, pour un journal qui prétend favoriser la Confédération.

Chapitre V.

Dans le Constitutionnel du 21 juin 1869, voici ce qu'on lit:

Nous distinguons dans le Journal des Trois-Rivieres deux impulsions bien distinctes, essentiellement différentes. L'une le porte à soutenir vaillamment un corps de principes religieux que nous approuvons pleinement, et un corps de doctrines politiques que nous approuvons aussi, à quelques années près. Cette impulsion est certes infiniment respectable et nous la respectons. Sur ce terrain, nous ne porterons jamais la guerre.

Mais il y a une autre impulsion qui porte le Journal des Trois-Rivieres à faire une guerre à mort à tous ceux qui nous à ses projets, même purement temporaires. N'est-ce pas une guerre sans merci ni trêve qu'il a faite à ses adversaires depuis qu'il est fondé? Qu'on se rappelle ses polémiques érigées avec le Dériveur;... Nous avons cru que l'agitation électorale une fois terminée, le Journal rentrerait dans la modération qui convient à un journal sérieux qui veut se donner. Mais pas de tout, il est clair qu'il a entrepris de nous détruire et pour cela il ne connaît pas de meilleur moyen que d'exalter contre nos principes religieux et politiques les soupçons du clergé.

Personne ne niera que M. Grin exerce sur la direction du Constitutionnel autant d'influence que peut en exercer chez eux, les journalistes les plus favorisés. Tous les journalistes n'en peuvent pas dire autant, n'est-ce pas voisin?

Mais passons... On dirait vraiment qu'il y a des gens qui ne comprennent point qu'on puisse vivre autrement que dans l'esclavage.

J'ai beaucoup de chose à répondre à ce passage, et je vais le faire par chiffres.

1°. On voit ici que le Constitutionnel regrette encore la mort de son défunt père, le Dériveur, et qu'il le défend! C'est donc un enfant d'un bon naturel le Constitutionnel.

2°. Le Journal des Trois-Rivieres n'a jamais fait autre chose au Dériveur, que de discuter avec lui sur la peine de mort. Où est donc le grand mal à cela?

3°. C'est mon ami, l'Union des Cantons de l'Est, qui a fait le plus de chacun au Dériveur. L'Union s'est emparée du terrain avec de saines doctrines et une saine politique. A côté de l'Union, malgré sa position stratégique et salubre, prise à l'embranchement du Chemin de fer d'Arthabaska, comme je l'ai dit précédemment, le Dériveur est mort d'amaïtition, et aussi, je le répète, du mal de famille. A qui donc la faute? N'est-ce pas celle de l'Union, qui la bien et dûment enterré? L'Union s'est lachée dernièrement à propos d'un écrit d'un collaborateur du Journal où il était parlé de fossoyeurs. Que l'Union se rappelle donc qu'elle a enterré elle-même le Dériveur et qu'elle a fait à elle seule son cercueil et tous les frais de ses pompes funèbres, moins toutefois les lauriers.

4°. Le Constitutionnel dit qu'il approuve pleinement les principes religieux du Journal. Ceci est très-bien: qu'il les imite.—Je lui concède du reste, que depuis trois semaines, il a fait dans ce sens des progrès sensibles à vue d'œil.

5°. Le Constitutionnel dit encore, qu'il approuve à quelques nuances près, le corps de doctrines politiques que soutient vaillamment le Journal. Je nie cet avancé. La nuance ici forme toute la différence qu'il y a entre le jour à midi, et la nuit à minuit.

Le Journal soutient la monarchie; le Constitutionnel prêche la démocratie!

Le Journal respecte l'ancienne noblesse et les positions honorifiques ainsi que les anciens bienfaiteurs du pays: le Constitutionnel traite tout cela de fétichisme, et le ravahit!

Le Journal supporte les hommes d'Etat, à la tête du ministère de Québec, choisis pour inaugurer la Confédération: le

Constitutionnel les attaque et les combat!

Le Journal respecte Sir L. H. LaFontaine et les Honorables H. L. Langevin, Secrétaire d'Etat, et P. J. O. Chauveau, premier ministre: le Constitutionnel les tourne en ridicule!

Le Journal, avec la Minerve, respecte l'abbé Daniel et son travail patriotique: le Constitutionnel insulte aux deux et les moque!

Quant le Constitutionnel se sera rétracté et aura fait apologie publique de tout ce que je lui reproche dans les chapitres II et IV de cette troisième partie de ma présente chronique, je consentirai peut-être à dire que ses principes se rapprochent de ceux du Journal des Trois-Rivieres: autrement jamais! Si le Constitutionnel peut me prouver qu'un gouvernement démocratique quelconque a excellé, ou seulement égalé en gloire, en sage gouvernement, en paix et en prospérité, les 32 années du règne de notre Souveraine bien-aimée, la Reine Victoria,—je consentirai à l'exécuter de nous prôcher la démocratie: autrement, jamais! Au contraire, je lui en ferai un crime, et je verserai s'il se faut, jusqu'à la dernière goutte de mon sang, quelque noir qu'on le dise on le suppose, pour rester fidèle à la Couronne de Victoria. J'avoue que pour elle mes feux sont ardents, et jamais je ne la trahirai pour la démocratie!

6°. Le Constitutionnel dit que son rédacteur en chef exerce sur sa direction autant d'influence que peuvent en exercer chez eux les journalistes les plus favorisés. Le rédacteur du Constitutionnel lui-même traite d'esclave le rédacteur du Journal, et veut lui nier sa liberté, tout en se louangeant d'être plus libre que lui. Ici, je vais mettre le Constitutionnel juge dans sa propre cause.

Faites silence, public, voyez son jugement.

C. du 15 janvier, 1869.

Il s'agit ici de savoir de quel côté passera le chemin de fer des Piles.

Nous croyons devoir exposer à nos lecteurs, en toute franchise, quelle est la position du Constitutionnel en cette affaire. Il y a dans tout journal, deux choses qu'il faut constamment s'efforcer de concilier: l'opinion des propriétaires et l'opinion des rédacteurs. Or, dans la présente circonstance il est impossible de concilier ces deux opinions. Les propriétaires, ou du moins quelques uns d'entre eux, habitent le Cap et naturellement préféreraient avoir le chemin de fer passer de leur côté. Ils y sont portés par leur convictions et par leurs intérêts.

D'un autre côté, le rédacteur en chef du Constitutionnel n'est pas moins attaché au côté Ouest et ne tient pas moins à faire triompher le bord qui a toutes ses sympathies. Mais ne serait-ce point manquer de délicatesse que de venir ici, parler en opposition directe aux intérêts de ceux qui de leurs deniers soutiennent le journal que nous rédigeons? Après mûres réflexions, nous avons cru que le parti le plus sage était de travailler, de toutes nos forces en faveur du chemin de fer en laissant à nos représentants le soin de protéger les intérêts du côté qu'ils représentent.

D'ailleurs, d'autres journaux sans doute n'auront pas les mêmes raisons pour garder sur ce point un silence prudent, et nous espérons que le rédacteur du Constitutionnel pourra rendre à ses amis du côté Ouest du St. Maurice les services qu'ils veulent bien espérer de sa plume.

Le Rédacteur du Journal n'a jamais eu besoin d'écrire dans un autre journal pour faire valoir ses opinions, et ne s'est jamais trouvé à l'antipode de ses propriétaires. Un fait seul ici est saillant. C'est qu'au Constitutionnel, lorsqu'il s'agit du chemin de fer des Piles, rédacteur et propriétaires sont à l'antipode l'un des autres, mais lorsqu'il s'agit de dénigrer ou d'insulter quelqu'un nommément l'Hon. M. Chauveau, l'Hon. M. Langevin, l'abbé Daniel et autres, tous sont unanimes et chantent à l'unisson.

7°. Le Constitutionnel rejette le tort de ses luttes avec le journal sur ce dernier, et dit ceci: "Nous avons cru quelque temps que l'agitation électorale une fois terminée, le journal rentrerait dans la modération qui convient à un journal sérieux qui veut se donner. Mais pas de tout."

La réponse à cette dernière accusation nécessite une explication un tant soit peu étendue, et cette explication fournira le sujet du chapitre suivant.

L'HOMME COULEUR DE MURAILLE.

(A continuer.)

Plusieurs municipalités intéressées à la construction du chemin à lisses de Sorel et Drummondville ont souscrit \$75,000 au fonds capital de cette entreprise. A une assemblée des directeurs provisoires qui a eu lieu à Sorel, M. H. Guénnement fut élu président, M. J. B. Guénnement, vice-président, et A. C. Wurtelle, secrétaire. Les livres de souscriptions sont ouverts à Montréal au bureau de M. B. Devlin, avocat; à Sorel, au bureau de M. Mathieu, Shérif, et à Drummondville au bureau de J. Millar, Ecr.

Jeudi dernier, il y avait fête solennelle à Belœil, à l'occasion du troisième anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe, Sa Grandeur un officé pontificallement, assisté de M. Dupuy, curé de St. Antoine, comme prêtre-assistant, Moreau, secrétaire de l'Evêché, et Boucher, curé de St. Hilaire, comme diacres d'honneur. Dupuy curé de Belœil, et Lassalle, vicaire de Belœil comme diacre et sous-diacre d'office. Le Rév. M. Michon, assistant-secrétaire et M. X. Bernard, ecclésiastique, faisaient les fonctions de cérémoniaires. Outre ces messieurs, on remarquait à

la fête MM. Raymond, V. G., supérieur du séminaire de St. Hyacinthe, Girouard, curé de St. Simon; Lévesque, curé de St. Marc; Marchessault, curé de Ste. Rosalie; Beauregard, ancien curé de Lemay, curé de St. Charles; Michon, curé de St. Mathias, Deschamps, vicaire à St. Hugues; Larochelle, vicaire à la Cathédrale, et Bouvier, vicaire à St. Ours. Le concours eut été plus consistant, si le temps et les chemins eussent été plus favorables. Malgré la pluie abondante qui tombait, les paroissiens de Belmont furent rendus en grand nombre à l'office; la parole de l'église et le chant ne laissèrent rien à désirer. — Courrier de St. Hyacinthe.

LES TROIS-RIVIERES,

MARDI 3 AOUT, 1869.

Le samedi dernier au matin nous parvenait la triste nouvelle de la mort du doyen prébendier du diocèse des Trois-Rivières, le révérend M. Harper, curé de la paroisse de St. Grégoire. Depuis quelques jours on avait eu l'occasion d'apprendre que ce vieux et distingué capitaine de l'armée du Seigneur, souffrait d'une maladie du cœur qui faisait craindre pour ses jours. Mais un rétablissement heureux avait à peine fait revivre dans le cœur de ses paroissiens et de ses nombreux amis la joie de le voir vivre encore plusieurs années, que la nouvelle de sa mort subite transformait cette douce joie en larmes sincères et abondantes. Le Souverain juge, qui décide la haute destinée d'une vie pleine de mérite, de travaux et de vertus doit finir, venait de frapper à lui, pour lui faire goûter le bon plaisir, ignoré des habitants de cette terre d'exil.

La mort du révérend M. Harper, quoique le ministre du seigneur fut un peu sur l'âge, fut en quelque sorte un coup de foudre pour la paroisse de St. Grégoire. Quand on a ressenti pendant de si longues années les bénéfices d'un pasteur qui était tout entier à ses ouailles, quand les malheureux, les indigents et les indigents avaient béni sa main protectrice qui venait apporter un soulagement à leur misère et ce cœur de père qui avait toujours une parole de consolation, de paix et d'amour pour tous, on espère toujours voir vivre encore longtemps ce bien aimé pasteur, et le glas funèbre qui retentit lugubrement dans le cœur de tous les paroissiens, en annonçant qu'il n'est plus, y cause une douleur franche, véritable et profonde. Le cœur se serre, les paupières se mouillent et une larme de regret tombe des yeux de tous ceux à qui il aimait tant à faire du bien.

M. Harper naquit avec une âme aux sentiments élevés qui ne se démentit jamais dans toutes les périodes de sa vie. Il est né dans le District de Québec le 18 septembre 1801. Il fit ses études au Séminaire de Québec où il se distingua par une grande piété, un donceur exemplaire et une abnégation qu'il conserva jusqu'à son dernier soupir. Il était le fils d'un père protestant et d'une mère catholique. M. Harper partit pour les missions de la Rivière Rouge le 6 Mai 1822. Sa charité et sa piété filiale l'engagèrent à aller dans ces contrées pour obtenir la conversion de son père. Ce fut là un de ses principaux motifs. Dieu exauça son désir. Il eut la consolation de voir entrer dans le giron de l'église catholique l'hosteur de ses jours.

Il arriva à la Rivière Rouge le 8 août 1822, où il fut tonsuré par Mgr. Provancher le 18 du même mois, minora le 18 septembre 1824, fait sous-diacre le 17 octobre de la même année, diacre le 24 du même mois et prêtre le 1er novembre suivant. Il est demeuré à la Rivière Rouge pendant près de sept ans, accomplissant avec un zèle et un désintéressement remarquables, tous ses devoirs de prêtre-missionnaire auprès des peuplades sauvages qu'il lui fallait convertir et conserver à la foi.

Il quitta la Rivière Rouge le 20 septembre 1831 et arriva à Québec le 15 novembre de la même année. Le même jour il fut nommé curé de St. Grégoire par l'Évêque de Québec et il y est demeuré jusqu'au 31 juillet 1869, jour de sa mort, l'espace de 37 ans et huit mois et demi. Il était conséquemment âgé de 67 ans, 10 mois et 13 jours et avait 44 ans et 9 mois de prêtrise.

Il nous reste maintenant à raconter ce qui a été sa vie à St. Grégoire. Pour dire tout le bien qu'il y a fait, pour énumérer toutes les bonnes œuvres qu'il y a accomplies, toutes les consolations qu'il y a prodiguées, pour démontrer toute l'affection qu'il jouissait parmi ses ouailles, il faudrait plus qu'une notice biographique. Mais nous allons en esquisser les principaux traits.

M. Harper s'est distingué à St. Grégoire par son zèle pour l'éducation, pour l'instruction de la jeunesse. Il comprenait toute l'importance que l'on doit attacher au développement des qualités du cœur et des

facultés de l'esprit. Il s'est dévoué pour cette noble cause. Dans tous les rangs de sa paroisse il a fait établir des écoles qu'il a dirigées en grande partie par ses sages conseils. Il les visitait souvent, prenait un grand intérêt aux progrès des élèves, et portait une grande attention au programme des études. Si la paroisse de St. Grégoire possède aujourd'hui le convent qui fait son ornement et sa gloire, c'est dû en grande partie à son zèle désintéressé, à son grand désir de répandre une saine éducation parmi le peuple malgré son vieil âge, ce zèle ne se ralentissait pas et il avait l'intention de faire construire une autre magnifique bâtisse pour ce convent, lorsque la mort est venue l'enlever à l'affection de ses paroissiens. C'est une œuvre qui n'a dû laisser à son successeur.

M. Harper possédait à un haut degré une des vertus les plus belles et les plus fécondes en œuvres méritoires, la charité. Il fut, dans sa paroisse, l'ami, le père de tous les nécessiteux. C'est peindre dans toute sa beauté et dans toute sa fidélité, le sentiment de la paroisse, en disant qu'elle le considérait depuis de longues années comme un père chéri sur lequel elle pouvait toujours compter. Il n'y avait pas une misère, pas une infortune, qu'il ne désirât soulager et c'était pour lui un plaisir, en quelque sorte un besoin de sa nature privilégiée, de pratiquer cette grande loi de la charité qui a tant d'empire sur tous les cœurs.

Comme complément, comme couronnement de cette vertu, il avait un détachement extraordinaire de toutes les choses de la terre, un détachement admirable de lui-même. Il ne pensait guère à lui et souvent ses paroissiens l'ont vu se dépouiller des choses qui lui étaient des plus nécessaires pour goûter la satisfaction pure et douce du sacrifice de sa personne, du sacrifice de ses biens, pourvu qu'il procurât un peu de bonheur sous la chaumière du pauvre ou du malheureux. Ce qui prouve son abnégation, c'est le don qui lui a été fait l'année dernière, par ses ouailles. Ce qui la prouve encore d'avantage, c'est qu'il était depuis plus de trente-sept ans, curé d'une des plus riches paroisses de ce diocèse et qu'il quitte cette vie sans laisser aucune fortune.

Comme nous l'avons déjà dit, M. Harper était le doyen des curés du diocèse. Il était archi-prêtre et conseiller de l'évêque. Plus d'une fois, croyons-nous, son nom a été envoyé à Rome comme digne de figurer dans les rangs de l'épiscopat.

M. Harper avait deux frères, dans le Sacerdoce, qui l'ont précédé dans la tombe. L'un M. C. Harper, décédé en 1855 au séminaire de Nicolet, l'autre M. James Harper, victime de son zèle apostolique dans les missions de la rivière St. Maurice. Le souvenir de sa mort prématurée est encore vivace dans la mémoire de tous les citoyens de cette ville.

C'est sous l'habile et la sage direction de M. J. Harper, qu'a été construite la magnifique église de St. Grégoire, monument qu'il couronnait l'année dernière par l'acquisition du splendide orgue dont nous avons parlé alors et qui, ce matin va lui jeter ses notes les plus lugubres, comme dernier adieu.

On ne comprend bien tous les regrets que cause cette mort, on ne connaît toute l'étendue de l'affection de ses ouailles, qu'en les entendant parler elle-mêmes les larmes aux yeux, du trépas qui les afflige. Mais enfin Dieu l'avait jugé mûr pour le ciel.

Ses funérailles doivent avoir lieu ce matin, à 10 heures. Plusieurs des citoyens de cette ville se sont rendus à St. Grégoire pour y assister.

MM. les membres de l'Association de prières pour les prêtres défunts sont informés que le Rév. M. Jean Harper, Archevêque, Curé de St. Grégoire, décédé le 30 juillet dernier, appartenait à la section d'une messe.

M. Harper appartenait aussi à la Société Ecclésiastique de St. Michel.

Evêché des Trois-Rivières, 3 Août 1869.

AGAPIT LEGRIS, Prêtre. Secrétaire.

Mort du Shérif C. B. de Niverville.

Dimanche dernier au matin, les citoyens de cette ville apprenaient la douloureuse nouvelle de la mort de Louis Charles Boucher de Niverville, décédé dans le courant de la nuit. La veille, ils l'avaient vu se promener, convalescent, en voiture, et entrevoient pour lui un heureux et complet rétablissement; personne ne s'attendait que son trépas arriva sitôt. Depuis environ un mois la santé de M. de Niverville avait fait concevoir des craintes sérieuses. Il était atteint d'une maladie des poumons et de la fièvre et une rechute devait lui être fatale. En effet, dans la nuit de samedi, il expira presque subitement dans les bras d'une épouse en pleurs, incapable de lui dire un dernier mot d'adieu.

Cette mort subite, ne l'a point pris cependant par surprise, ce qui doit être une grande

de consolation pour tous ceux qui l'ont connu. Depuis que M. de Niverville avait été frappé par la maladie qui l'a emporté, il avait songé très-sérieusement et très-sincèrement à la vie éternelle. Il avait appelé près de lui les ministres du Seigneur. Ses derniers jours ont été des plus édifiants. Il n'avait plus qu'un désir, celui de pouvoir partager un jour la béatitude des Saints. Il employait presque tout son temps à des œuvres de dévotion et de piété.

M. de Niverville, pendant toute la durée de sa vie a eu une pondante toute particulière dans la puissance et la bonté de la mère de Dieu. Son cœur était sensible à toutes les misères et il aimait à faire la charité. Le pauvre trouvait sa porte toujours ouverte et il ne sortait jamais de sa demeure sans avoir reçu quelque chose. M. de Niverville avait fait aussi à l'église et aux institutions charitables de cette ville de larges dons en plus d'une circonstance. C'est à cette dévotion envers la Sainte Vierge et à cette grande charité qu'il doit une mort consolante et édifiante pour tous ses amis.

Si M. de Niverville a eu ses défauts, il est consolant d'apprendre qu'il n'avait jamais perdu cette foi vive dont il a retrouvé toute la vigueur et toute la force avant d'aller paraître devant le souverain Juge.

M. de Niverville était né en cette ville le douze Août 1825. Il avait donc près de 44 ans. Il est parti à un âge peu avancé. Il appartenait à une des premières familles nobles du pays, qui avait de nombreuses et honorables alliances. Le premier ancêtre de M. de Niverville, est Pierre Boucher, venu en Canada quelque temps avant la mort de Champlain, qui fut gouverneur des Trois-Rivières, qu'il défendit avec bravoure contre les attaques des sauvages. Il obtint ses lettres de noblesse de Louis XIV, pour les services qu'il avait rendus à la colonie. M. Boucher eut une nombreuse famille dont Jean-Baptiste, Sieur de Niverville, était un des membres. Un de ses descendants rendit beaucoup de services au Général Carleton, de 1742 à 1760. Le père de M. de Niverville était chevalier de la croix de St. Louis.

M. de Niverville fit ses études au Séminaire de Nicolet où il se distingua par des progrès brillants. Il étudia le droit aux Trois-Rivières, chez M. Polette, aujourd'hui Juge de ce district. Son amour du travail fut alors beaucoup remarqué par son patron.

Devenu avocat, M. de Niverville acquit bientôt une nombreuse clientèle qui lui rapporta des profits considérables. Il fut pendant plusieurs années l'avocat populaire du barreau des Trois-Rivières. Il a acquis dans cette carrière une réputation qu'il aurait pu grandir. M. de Niverville était doué de talents solides qui n'ont pas reçu tout leur développement. Il avait une intelligence pénétrante, le jugement bon et il était brisé aux affaires. Nous ne sommes pas obligés de critiquer ici sa carrière professionnelle. Si nous le faisons, nous pourrions trouver des choses que nous ne pourrions approuver.

Le 28 juin 1867, il était élu Conseil de la Reine et il fut choisi deux fois, bâtonnier du barreau de cette section.

Il fut élu maire en 1863 et occupa cette charge pendant deux ans. En janvier 1865, après que la ville eût amèrement pleuré la mort du regretté Jos. Ed. Turcotte, M. de Niverville était élu député de la ville des Trois-Rivières pour le parlement de l'ancien Canada. Il fut réélu en 1867, pour les deux parlements, malgré une contestation assez vive. Il demeura dans la vie politique jusqu'au 1er Octobre 1868, jour où il fut nommé shérif. Il n'y avait donc que neuf mois qu'il occupait cette honorable position qui lui promettait des jours plus heureux et plus tranquilles, lorsque la mort est venue trancher subitement le fil de ses jours.

M. de Niverville ne laisse pas d'enfants. On nous assure que son testament accorde une pension à sa veuve et que le reste de sa fortune doit être distribué aux pauvres, suivant son désir.

Cette vie et cette mort sont un grand enseignement. M. de Niverville avait en quelque sorte fait école aux Trois-Rivières. En partant pour l'éternité, il a jugé lui-même impartialement son œuvre.

On pleure beaucoup aux Trois-Rivières M. de Niverville pour son bon cœur que tout le monde lui ont toujours reconnu. Les pauvres perdent en lui un de leurs meilleurs amis. Tous ceux qui l'ont connu se réjouissent de la mort consolante qu'il a faite.

Grande excursion!

La grande excursion qui doit avoir lieu le 12 août courant, de Sorel à Québec, vient d'être des plus amusantes. Comme le nombre de billets à être placés aux Trois-Rivières est limité, les citoyens qui désirent prendre part à ce voyage de plaisir, feront bien de se procurer des cartes au plus tôt.

Notre voisin à la tactique des faibles, des lâches et des fourbes, dans ses polémiques, commence l'attaque, ne la soutient pas, et après avoir feint de consentir à une trêve, il nous revient subitement avec des cris de triomphe dont il aime depuis sa défaite dans le comté de St. Maurice à s'étourdir. Son talent c'est d'accumuler alors faussetés sur faussetés, mensonges sur mensonges, calomnies sur calomnies, sachant bien qu'ayant discuté tous les points de la question débattue, vous êtes obligé de ne pas y revenir afin de ne pas fatiguer le lecteur.

A l'aide de ces faussetés et de ces calomnies il se dit qu'il pourra peut-être produire une impression défavorable à son adversaire, surtout chez les personnes qui ont la mémoire courte.

Notre confrère a encore un autre talent qu'il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer. Il est dans toute la presse canadienne, le type le plus parfait du courtisan que nous puissions trouver. La flatterie suite de toutes ses paroles, elle imbibé toutes ses colonnes. L'histoire nous a laissé les noms de ces rois qui mesuraient le mérite sur la flatterie. Si notre confrère eût entré dans le palais de ces rois, dernier serviteur, nous n'aurions aucun doute qu'il n'en serait sorti, que personnage galonné et panaché. C'est en fait de courtisannerie, l'être le mieux réussi que nous ayons encore vu.

Aujourd'hui les rois ne sont presque plus rois. C'est le public qui a le front ceint du diadème et à qui les éloges s'adressent.

Le journaliste, par sa position, doit souvent décerner des éloges, faire des compliments, etc. Nous ne blâmons certainement pas le journaliste qui, lorsque les circonstances s'y prêtent, décerne des compliments mérités. Mais celui, qui dans un but de parti, dans le but d'obtenir cette misérable popularité qui est basée sur une adulation continuelle, exploitent les préjugés d'ignorance, d'orgueil, d'ambition, d'amour-propre, les faiblesses si nombreuses de cette pauvre nature humaine, celui-là fait le métier de courtisan. A plus forte raison, celui qui s'exalte devant des stupidités, pratique-t-il le même métier.

Un éloge vrai fait plaisir à l'homme intelligent, un éloge faux peut flatter l'ambitieux, l'ignorant, l'imbécile, mais en réalité c'est une injure. L'adulateur est ordinairement plus intelligent que celui qu'il flatte, et au fond il le méprise. Personne ne s'entend mieux que notre voisin dans ce métier.

Nous ne sommes pas pour répéter ce que nous avons déjà dit sur nos élections municipales. Nous avons invoqué des faits qui sont vrais, exacts et qui n'ont pas été niés. Cela nous suffit. Mais nous allons faire deux extraits de l'article de notre voisin, que nous désirons commenter. Il dit:

« Sur la question du ramonage M. Borromée Genest s'efforce de prouver que M. Panneton connaissait la loi et les règlements de notre corporation mieux que celui qui voulait entrer pour tout réformer. M. Genest ne possédait-il pas acquiescé tous les renseignements que possédait M. Panneton. »

On rend parfois de très mauvais services à ses amis pour vouloir manifester trop de zèle. C'est ce que fait ici notre voisin envers M. Panneton.

Qu'a-t-on reproché à ce dernier? N'est-ce pas précisément le fait que lui, conseiller, qui avait juré de prendre les intérêts des citoyens, avait découvert, que le non-paiement de cette taxe de ramonage, par un règlement qui a été passé en 1865 et qui n'a jamais été publié, allait priver les électeurs du droit de vote? Or notre confrère affirme presque la chose, en disant: « M. Genest ne pouvait-il pas acquiescer tous les renseignements que possédait M. Panneton. »

La cause de cette ignorance que l'on reproche à M. Genest, que l'on pourrait rapprocher à la grande majorité des citoyens de cette ville et à la grande majorité des membres du conseil, est facile à expliquer.

Avant 1865, ce que l'on payait pour ramonage n'était pas considéré comme une taxe dont le défaut de collection privait les électeurs du droit de vote. En 1865 on passa un nouveau règlement. Il n'est pas publié. En 1867, l'élection du quartier Notre-Dame est contestée. Il n'est pas question du tout de taxes de ramonage. Certes, on était bien justifiable de croire que rien n'était changé.

Mais celui qui voyait la confiance publique, si jamais il la possédée, l'abandonner, celui qui était obligé de dire adieu à la vie municipale, celui-là avait intérêt à nouer quelque intrigue, à recourir à quelque ruse qui serait un dédommagement à sa retraite forcée. Et suivant ce que nous donne à entendre notre voisin, en relisant nos actes d'incorporation, qui sont loin d'être parfaits, il a découvert en effet le moyen de défranchiser plus des trois quarts des électeurs de la ville, lui conseiller, qui avait promis à ses concitoyens de prendre leurs intérêts.

Quant au secrétaire-trésorier, était-il complice ou ne l'était-il pas? c'est ce que nous

n'avons jamais affirmé. Au contraire nous avons déclaré que nous aimions à croire à son intégrité. Mais nous lui avons reproché des actes de complaisance et certes nous avions raison de les lui reprocher, puisqu'il délivrait les reçus des contribuables à M. P. E. Panneton et recevait l'argent des taxes qui étaient déjà payées.

Notre voisin nous dit encore: Quant au Journal fait-il œuvre d'organe religieux en attaquant les hommes les plus respectables de notre ville? Fait-il œuvre d'organe religieux en disant que M. Malhiot a écrit une lettre d'avocat à un de ses électeurs pour faire rembourser le ramonage, et en refusant de se rétracter, lorsque nous lui affirmions, sur bonne autorité, que c'est un mensonge? Fait-il œuvre d'organe religieux en soulevant les plus détestables préjugés des ouvriers contre les classes riches? Fait-il œuvre d'organe religieux en faisant constamment de la cabale électorale à la Médéric Lanctôt? Fait-il œuvre d'organe religieux en ne ralliant que dix-sept voix à son candidat favori en ne faisant censurer verbalement par le conseil? En un mot, fait-il œuvre d'organe religieux en poursuivant de ses railleries des hommes qui ont rendu des services à la religion et qui peuvent en rendre encore.

Nous croyions notre confrère assez intelligent pour pouvoir faire des distinctions. Mais il paraît que non. Depuis quand rend-on des services à la religion pour se faire élire conseiller de ville? On dirait que notre confrère déclare que ses amis ne rendent des services à l'église que pour obtenir la faveur du clergé afin de s'avancer dans la carrière politique ou civique. On rend des services à l'église, à la religion, par devoir, pour faire une bonne œuvre et voilà tout. Mais vous calomniez vos propres amis! Nous sommes sûr que ces services qu'ils ont rendus à la religion, notamment en contribuant à la construction des institutions charitables de notre ville, les ont rendus avec plus de désintéressement, plus d'abnégation que vous ne leur en supposez. Ce ne faut pas attribuer à vos amis des actes de charité un motif aussi intéressé et aussi profane. Mais vous avez voulu pratiquer encore ici votre métier de courtisan.

Depuis quand, dites-vous donc, serait-il défendu à un journal religieux et politique de se mêler d'élections municipales, de prendre le parti qu'il juge le meilleur, et de condamner chez ses adversaires des actes qu'il trouve blâmables? Ici, nous avons liberté d'opinion, nous pouvons interpréter les actes de nos adversaires comme nous les jugeons, sans qu'aucun principe religieux ne soit violé. Nous vous soupçonnons de vouloir nous dire, comme l'ancien rédacteur du *Déficheur*: « Restez dans la sacristie et ne vous occupez pas des choses profanes. » Allons, vous êtes injuste, puisque vos amis rendent de si grands services à la religion et restent purs au contact de la cabale électorale.

Quant à la lettre de M. Malhiot nous avons appris ces jours derniers que nos renseignements n'étaient pas parfaitement exacts et nous devions déclarer que l'électeur avait cru payer sur la demande de M. Malhiot, mais qu'il s'était trompé. Dans tous les cas, c'est un de ces contribuables dont M. Panneton avait payé les taxes et à qui on les a fait payer de nouveau.

Faire de la cabale électorale à la Médéric Lanctôt, mais c'est ridicule! Non, nous n'avons jamais soulevé les préjugés des classes ouvrières, au contraire, en maintes circonstances nous avons travaillé à les détruire et si les employés des scieries du St. Maurice se mettaient en grève nous serions des premiers à les blâmer énergiquement. Mais nous n'avons jamais approuvé non plus et nous n'approuverons jamais, lorsqu'il y aura lieu, le despotisme, la tyrannie du capital, de la bourgeoisie sur les classes ouvrières et nous vous demandons quel principe religieux nous violons en cela.

L'électeur a son droit de vote que lui confère la loi et qui lui appartient, à lui et non à d'autres, quelle que soit sa condition. Réclamer pour lui l'exercice libre de ce droit, c'est soulever les plus détestables préjugés des ouvriers? mais vous radotez!

Allons, abandonnez votre métier de courtisan, sachez reconnaître que nous pouvons nous occuper d'une élection municipale sans blesser les principes de la religion, et que vos amis accomplissent leurs actes de charité sans aucun but politique. Veuillez ne pas oublier que ces services rendus avec tant de désintéressement à l'église, sont appréciés à leur juste et à leur haute valeur, mais qu'ils sont bien distincts des raisons qui doivent former le jugement des électeurs dans une élection municipale. C'était notre dernier mot.

Dimanche dernier un grand nombre de membres de l'Union St. Joseph et de la Conférence St. Vincent de Paul, se rendaient à la demeure de M. Alp. Dubord, président de ces deux sociétés et lui faisaient cadeau des volumes et du tableau suivant.

- Les Moines d'Occident, Montalembert,
- Les Odeurs de Paris, Ls. Veullot.
- Le Parfum de Rome, " "
- Cà et Là, " "
- Les livres-penseurs, " "
- Abonnement aux œuvres de Champlain, " "
- Tableau de Notre-St. Père, " "
- M. J. G. A. Frigon, lui lut l'adresse que

nous publions plus bas et M. Dubord y répondit d'une manière très-heureuse.

Il se montra très-sensible à cette marque d'estime et de reconnaissance que voulaient bien lui donner les membres de ces deux sociétés pour les services qu'il avait rendus comme leur Président.

Voici l'adresse : ALPHONSE DUBORD, Ecuier, Président de l'Union St. Joseph et de la Société de St. Vincent de Paul, Conférence de Notre-Dame des Trois-Rivières.

Monsieur le Président, Les membres des deux associations de l'Union St. Joseph et de la Société de St. Vincent de Paul, tout en vous offrant leurs sincères félicitations à l'occasion de l'anniversaire de votre fête patronale, sont heureux de profiter de cette circonstance pour vous assurer des sentiments d'estime qu'ils vous portent, pour vous témoigner leur reconnaissance pour la manière impartiale et zélée avec laquelle vous avez toujours dirigé leurs travaux et pour vous remercier du bien que ces deux sociétés, chacune dans la sphère qui lui est propre, ont pu accomplir sous votre habile direction.

L'Union St. Joseph, comme toute société qui se fonde et dont l'existence n'est pas encore assurée, a pu craindre, dans les premiers temps de sa fondation, de voir l'esprit de discord et de division s'introduire parmi ses membres et paralyser l'œuvre que ses fondateurs avaient en vue lorsqu'ils ont établi cette association. C'est grâce, en grande partie, Monsieur le Président, à vos conseils judicieux et éclairés, que l'esprit d'union et de concorde a toujours prévalu parmi les membres de l'Union St. Joseph et que ces craintes ont été dissipées. Sous votre administration, Monsieur le Président, les fonds de cette société se sont considérablement accrues et elle a pu accomplir un grand bien en développant et en encourageant parmi les associés l'esprit d'union, d'économie et de sobriété, en soulageant un grand nombre de ses membres, lorsqu'ils ont été visités par la maladie, et en fournissant, après leur décès, les moyens d'existence à leurs veuves et orphelins.

C'est aussi grâce à votre initiative et à vos efforts constants, Monsieur le Président, qu'une Conférence de la Société de St. Vincent de Paul a été établie en cette ville. Les services que cette société a déjà rendus à la classe indigente de cette cité sont nombreux et trop bien appréciés de tous les citoyens, à quelque croyance ou origine qu'ils appartiennent, pour qu'il soit nécessaire de les énumérer longuement, qu'il nous suffise de dire que cette conférence, tout en étant d'un grand secours aux malheureux pendant la saison rigoureuse de l'hiver et pendant le temps de la maladie, a aussi grandement contribué à inculquer chez les pauvres l'esprit de prévoyance et d'économie, à les corriger de l'amour des boissons enivrantes et de la paresse qui pour un grand nombre d'entre eux, sont la cause de l'état d'infortune où ils sont tombés.

Les membres de l'Union St. Joseph et ceux de la Conférence de St. Vincent de Paul sont donc heureux, Monsieur le Président, de reconnaître aujourd'hui les services nombreux et distingués que vous avez rendus à ces associations et de vous en remercier; ceux de l'Union St. Joseph, en leur propre nom et en celui des veuves et des orphelins de leurs associés défunts; ceux de la Société de St. Vincent de Paul, au nom des indigents et des malades pauvres de cette ville, que cette société a si efficacement secourus et aidés depuis qu'elle est établie.

Veillez, Monsieur le Président, recevoir les quelques cadeaux que nous avons l'honneur de vous présenter, comme un faible témoignage de l'estime et de la reconnaissance que nous avons pour vous et veuillez aussi recevoir l'expression des vœux sincères que nous formons tous pour votre bonheur.

Nous espérons, Monsieur le Président, que vous continuerez longtemps encore à diriger ces deux sociétés et à vous intéresser à leur succès et à leur prospérité.

Trois-Rivières, 1er Août 1869. (Veille de la St. Alphonse de Liguori.) Les membres de l'Union St. Joseph des Trois-Rivières et de la Société de St. Vincent de Paul, Conférence de Notre-Dame des Trois-Rivières.

A une assemblée des membres du Bureau de la Cité des Trois-Rivières, tenue en la Cité des Trois-Rivières, le 2 Août mil huit cent soixante et neuf, à 3 h. P. M.

Furent présents : Sévère Dumoulin, William McDougall, J. N. Bureau, H. G. Malhiot, A. B. Cressé, C. B. Genest, Adolphus Hart, L. G. Duval, Ed. Barnard, N. A. DuBerger, L. U. A. Genest, F. X. Guillet, B. M. Hart, G. B. Houliston, A. L. Desaulniers, L. J. O. Brunelle, N. L. Denoncour, J. M. Désilets, J. G. A. Frigon,

J. B. O. Dumont, AH. Désilets, P. E. Panneton, Uld. Bellemare, J. B. L. Hoult, Ephrem Dufresne, Alexandre Houliston, C. A. Larue, L. D. Paquin, Arthur Turcotte, A. E. Gervais, F. X. Turcotte.

Monsieur Sévère Dumoulin, Bâtonnier fut appelé au fauteuil.

M. F. X. Turcotte, en l'absence du Secrétaire, fut prié d'agir comme secrétaire pro tempore.

Proposé par M. Adolphus Hart, secondé par M. William McDougall, et résolu unanimement :

Que le corps des avocats a appris avec douleur, le décès de Charles Boucher de Niverville, Ecuier, sheriff, de ce District, et l'un des plus anciens membres du Barreau du district des Trois-Rivières, arrivé durant la nuit du trente-et-un juillet dernier.

Proposé par M. N. L. Denoncour, secondé par M. P. E. Panneton, et résolu unanimement :

Que l'affabilité et autres belles qualités du cœur dont M. de Niverville a toujours fait preuve, dans ses rapports avec ses confrères, rendront sa mémoire chère à tous les membres du Barreau de ce District.

Proposé par M. J. M. Désilets, secondé par M. J. B. O. Dumont, et résolu unanimement :

Que comme marque d'attachement pour M. de Niverville, et en respect de sa mémoire, les avocats de cette section assisteront en corps à ses funérailles, et porteront le deuil pendant un mois.

Proposé par M. L. U. A. Genest, secondé par M. J. G. A. Frigon, et résolu unanimement :

Que les présentes résolutions soient publiées dans les journaux, et qu'une copie en soit transmise à la famille du regretté défunt.

(Signé.) SÉVÈRE DUMOULIN, Bâtonnier, F. X. TURCOTTE, Secrétaire pro tempore.

Eclipse de soleil. Il y aura samedi le 7 de ce mois une éclipse partielle de soleil qui sera visible dans tout le Canada. Comme nous l'avions déjà annoncé, les heures suivantes doivent être substituées à celles données par Mégarde sur notre calendrier : commencement de l'éclipse de soleil du 7 d'Août, pour les Trois-Rivières, à 5 h. 11 m. du soir. Fin à 6 h. 58 m. Durée, 1 h. 47 m. Grandeur 9/10 doigts.

Il doit y avoir à Bécancour, dimanche prochain, une assemblée des citoyens du comté de Nicolet, dans le but d'organiser une société de colonisation. Nous espérons qu'on s'y rendra en foule. Nous en parlerons plus longuement vendredi.

Le câble français fonctionne parfaitement et l'on échange forces messages des deux côtés de l'Atlantique. L'Empereur Napoléon a inauguré les communications télégraphiques entre la France et les Etats-Unis en envoyant la dépêche qui suit à M. Grant :

Paris, 4 h. 30 m., 28 juillet. A l'hon. secr. d'Etat, Washington, L'Empereur des Français au Président des Etats-Unis à Washington :

Je suis très-heureux d'inaugurer la nouvelle ligne télégraphique qui unit la France avec les Etats-Unis, en vous adressant l'expression de mes bons souhaits pour vous et pour la prospérité des Etats-Unis.

(Signé.) NAPOLEON.

Le Président a répondu dans les termes suivants :

Le Président des Etats-Unis à l'Empereur des Français :

Je réponds à vos bons souhaits et j'ai la confiance que la politique libérale des Etats-Unis, grâce à laquelle ce câble a été mis à terre, pourra contribuer à accroître le nombre de tels moyens de communications, et spécialement entre ce pays et son alliée et amie.

(Signé.) U. S. GRANT.

A moins de retards, M. l'abbé Moreau, amonieur des Zouaves pontificaux, a dû arriver hier, à Québec, par le steamer de la ligne canadienne. Il doit passer quelques jours en cette ville, avant de se rendre à Montréal. On sait que M. l'abbé Moreau a entrepris ce voyage dans le but de conférer avec le Comité des Zouaves Canadiens sur la possibilité d'envoyer à Rome de nouveaux détachements de Zouaves pontificaux. Il retournera à son poste à Rome dans quelques mois.

Le PAÏN-KILLER DE DAVIS.— est un article très-précieux, et il serait à désirer que tous les chefs de maison aient sous la main, en cas de brûlures, égratûres, diarrhée, Dysenterie, choléra, fièvres intermittentes, et un grand nombre de maladies, internes et externes, pour la cure ou le soulagement desquels le Pain-Killer est adapté.— Salem Observer.

Naissance. En cette ville, mercredi, le 28 dernier, la Dame de M. Adolphe Landry, Charpentier, un fils.

Marriage. Hier au matin, à la cathédrale, par le Rév. Messire Baillargon, curé, Sieur Adolphe Balcer, de New-York, à Demoiselle Clothilde Boudreau, de cette ville.

Décès. Samedi dernier le mort enlevé de ce monde un des braves de Chateaugay, M. Charles Burke, âgé de 77 ans. Il avait été décoré de la médaille d'honneur, après la mémorable journée de Chateaugay en 1812. Le service a eu lieu ce matin. La compagnie de volon-

naires No. 1 Capt. Antrobus, lui a rendu les honneurs militaires; l'escorte était commandée par le Lt. A. Larue.

A Champlain, le 30 Juillet ult., à l'âge de 47 ans, M. Colbert Godin Félix, notable agriculteur, après une maladie qu'il souffrit en vrai chrétien. Il appartenait à l'Union St. Joseph de Champlain, ayant été deux fois premiers Vice-Président. Il laisse une veuve et trois enfants.

Avis Spéciaux. Témoignage de Hamilton, en faveur de la saïseporeille de Bristol dans la Bronchite.

HAMILTON, C. W., 20 juillet, 1869. M. B. D. McDONALD & Co.

CHEFS MESSIEURS.—J'ai le plaisir de vous fournir mon témoignage pour le bien que j'ai retiré de l'emploi de la Saïseporeille de Bristol, que je vous ai achetée. J'avais sérieusement souffert d'une bronchite pendant près d'un an. Elle avait été provoquée par une inflammation des points, et me causait de grands désagréments, au point qu'il m'était impossible de sortir le soir. Je n'ai éprouvé de soulagement en rien parce que j'avais pris, jusqu'à ce que j'aie essayé la Saïseporeille de Bristol, qui, je suis heureux de le dire, a opéré ma cure.

J. C. FIELDS, Négociant en cuirs, King St. Vendues par tous les marchands de médecines. Trois-Rivières, 30 Juillet, 1869.

Heureuse Ignorance.—Selon sir Astley Cooper, personne ne devrait sentir qu'il a un estomac. C'est ceux qui sont rappelés tous les jours à l'existence de cet organe, par la douleur et les malaises digère lentement, imparfaitement, et avec des sensations que la plume se refuse à décrire, tout le système est en désordre, l'estomac simplement, l'estomac des Filles de Bristol recouvrées sa santé. Leur martyre cessera bientôt. Ils oublieront qu'ils ont des estomacs, excepté quand l'appétit aiguë par un surcroît de nourriture. Ils n'éprouveront plus d'oppression après avoir mangé, ni de douleur au côté droit, ni constipation. Les guérisons sont complètes et radicales. Ces pilules sont renfermées dans des toiles en verre et se conservent sous tous les climats.

Vendues par tous les marchands de médecines. Trois-Rivières, 30 Juillet, 1869.

Les médecins les recommandent.—Règle générale, les médecins de quelque renommée sont opposés aux médicaments à propriétés particulières et dans beaucoup de cas, en refusent l'usage à leurs patients; il n'en est pas de même des "PASTILLES A YERBS VEGETALES DE DEVINS" qui font une exception particulière à cette règle.

Les principaux Docteurs en médecine en recommandent fort l'usage, et ces Pastilles se sont acquises une réputation de supériorité incontestable sur toutes les autres préparations vermifuges, et ont aujourd'hui offertes en vente de tous côtés. Elles ont été analysées par un docteur forcé de reconnaître qu'elles possédaient des propriétés anthelminthiques supérieures; elles agissent comme tonique et comme vermifuge, et en donnant du ton à l'estomac et aux intestins, elles empêchent la réchute de l'enfant une fois rétabli.

Préparées seulement par DEVINS & BOLTON, pharmaciens, Montréal, et à vendre chez tous les principaux marchands de la Campagne.

A vendre aux Trois-Rivières chez J. Shortis, Rousseau & Gauthier, marchands, 10 décembre, 1868.

LE Dr. Z. ROUSSEAU Tiendra son bureau, rue Notre-Dame, porte voisine de la manufacture de crinolines de M. BUREAU. Trois-Rivières, 3 août 1869.

Soumissions demandées. LES syndics de la paroisse de Ste Anne d'Yamachiche annoncent AVIS qu'ils recevront des soumissions pour l'entreprise d'une Eglise et d'une Sacristie dans la dite paroisse d'ici au PREMIER de septembre prochain, et que les plans et devis pourront être vus au presbytère de la dite paroisse, depuis le QUINZIÈME jusqu'au DERNIER jour du présent mois; les syndics ne s'engagent pas à donner l'entreprise des dits édifices au plus bas soumissionnaire.

Yamachiche 2 Août 1869.—31.

Assemblée Spéciale. UNE Assemblée Spéciale des Membres de la Huntertown Lumber Co, se tiendra à l'Ottawa Hotel, Montréal, Province de Québec, Canada, VENDREDI, le 5 d'Août 1869, pour choisir des Procureurs et d'autres officiers.

Par ordre, OTIS EDDY, Secrétaire. Huntertown, P. Q., le 27 juillet 1869.—21.

Liste des Lettres non réclamées. Au Bureau de Postes des Trois-Rivières, 1er. Juillet, 1869.

Endemandant une de ces lettres on devra spécifier s'il a été annoncé.

B Boudrelet Joseph Bernier Eugène Brunette Louis Bussière Adolphe

C Couner D. S. Camirand Pierre.

D Duval Pierre Doucet Joseph Mrs.

E Egain Catherine dame

F Fleurie Onésime Fortier Pierre

G Girard Pierre Guimont Médéric

H Hamelin Augusta Hudon Arline d'Elle Hamelin Elise d'Elle.

J Julien Luce dame.

L Latreille Deléde Miss (2) Landry Louis Lesenaigne Archibé Lablanche C. Lawford Mrs.

M Mercier Eugène Matte Louis S. Mitchellson Robert Misscotte Louis

N Pénus Philomène d'Elle. Paterson Auguste

R Richard Delphine d'Elle.

S Sauvageau E.

V Vernier Olivier

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 3 Août 1869.

AVIS IMPORTANT ! GRANDE VENTE PAR ENCAN

D'UN FONDS Considérable de Marchandises

PROVENANT de BANQUEROUTES (Defaulters Stock.)

COMPRENANT AU DELA DE 500 Montres d'or et d'argent, Vaisselles, Vases et Articles galvanisés et plaqués.

Articles et Objets de Fantaisie, etc., etc.

LES soumissionnaires ont reçu ordre, par l'intermédiaire de M. MM. Devany & Cie, Montréal, de MM. Holroyd, Cannavan, & Cie, de Londres, en Angleterre, de vendre à leur salle d'encan, rue Notre-Dame, Trois-Rivières, porte voisine de l'ancien magasin de M. Houliston, MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI et SAMEDI, les 3, 4, 5, 6 et 7e jours d'Août prochain, PAR ENCAN du MATIN et du SOIR, un immense fonds de marchandises, provenant de banqueroute comprenant au delà de 500 montres d'or et d'argent de différentes descriptions tel que montres élégantes, à levier, avec boîtes convertis à diamants et en email, pour Dames, montres de chasse, à levier, avec couverts gravés, ornements et bijoux, montres de chasse, à levier, anglaises, à double temps, des vases et vaisselles, et autres objets plaqués en argent, de fabrication anglaise, ainsi qu'un grand assortiment d'objets et articles de goût, etc., etc.

Le tout pour être vendu sans réserve. Vente du MATIN, à 10 h. A. M., chaque jour. Vente du SOIR, à 7 h. P. M.

RYAN & RICKABY, Encanteurs. Trois-Rivières, 30 Juillet, 1869.

GRANDE ENCURSION ! DE SOREL A QUEBEC, JEUDI, LE 12 AOUT 1869.

Le splendide Vapeur

Le départ de Québec aura lieu le lendemain à 5 heures P. M.

Les citoyens des Trois-Rivières et des campagnes environnantes sont spécialement invités de venir à ceux de Sorel pour prendre part à ce beau voyage de plaisir. Prix du passage, aller et retour, \$1.00

Moitié prix pour les enfants et servantes de la famille. Repas fournis à bord pendant les deux jours à bon marché. Musique et orchestre pour la danse. Billes à vendre au bureau de P. L. Hubert, Notaire, Trois-Rivières.

M. MATHIEU, Président. Cus. DORION, Directeur. Sorel, 30 juillet 1869.

BAZAR. Le Bazar annuel de la Société des Dames Charitables aura lieu lundi, le 16 du mois d'Août et les jours suivants, dans la bâtisse des Frères des Ecoles Chrétiennes, à 7 heures P. M.

Comme le but de ce Bazar est de venir en aide aux Sœurs de Charité, établies depuis quelques années en cette ville et dont l'œuvre intéresse tout le diocèse de Trois-Rivières, les Dames directrices prient les messieurs du clergé d'encourager ce Bazar par leur présence et d'engager leurs paroissiens à y assister.

Par ordre, AGNES BARNARD, Secrétaire. Les Trois-Rivières, 20 Juillet 1869.

A VENDRE. UNE terre de 100 arpents en superficie, à 10 arpents de l'Eglise et de la Station de St. Célestin.

AUSSI : Une place de moulin à 60 arpents de la station d'Asnon, sur l'embranchement du chemin de fer des Trois-Rivières. Prix très-modérés. Termes de paiement faciles. S'adresser à St. Célestin, à THOMAS DEVOY, ou au bureau du Journal, St. Célestin, 26 juillet 1869.

A VENDRE. LA propriété qui appartient à dame veuve LOUIS PROULX, faisant le coin des rues Notre-Dame et St. Roch, située en la Cité des Trois-Rivières; une place très-avantageuse pour le commerce ou une maison de pension. Pour les conditions s'adresser à F. LOTTINVILLE, N. P. Trois-Rivières, 26 juillet 1869.

A vendre à Nicolet. UNE BELLE FERME de 7 arpents de largeur sur 40 arpents de profondeur, avec la maison (actuellement occupée comme le manoir) et autres bâtiments. Les trois quarts de cette ferme sont en culture, l'autre partie est en bois debout. Elle prend son front à la rivière Nicolet, joint le village, et se trouve tout près de l'Eglise, du Collège, du Marché, etc., etc. S'adresser au propriétaire soussigné, à Nicolet. W. H. TRIGGEE. Nicolet, 20 juillet 1869.—4 ans.

Soumissions. D'ICI au vingt d'Août prochain, la municipalité de Batiscan recevra des soumissions pour la réparation ou la reconstruction du pont de Batiscan, d'après le plan actuel ou tout autre plan. La municipalité ne s'obligera pas d'accepter la soumission la plus basse ni aucune d'elle. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné, NAPOLEON FUGÈRE, Maire de la dite Municipalité. Batiscan, 22 Juillet 1869.

A VENDRE. UNE superbe maison en brique, et dépendances situées sur la rue Notre-Dame, en cette cité des Trois-Rivières, la propriété de William Henry Bowen, Ecuier, avec ensemble deux autres lots de terre de 30 pieds sur 60, situés en face du marché à foin. Conditions faciles. S'adresser au soussigné, C. B. GENEST, Avocat. Les Trois-Rivières, 12 Juillet, 1869.

F. M. DENECHAUD. RUE du Platon, Trois-Rivières, informe le public et ses amis qu'il vient constamment en mains un assortiment général et varié de toutes espèces d'épicerie et de provisions, comprenant :

Lard, fleur, poisons, huile, liqueurs de toutes sortes et épicerie choisies pour les familles qui le vend aux prix les plus modérés; il vient aussi de recevoir de la célèbre fonderie Méthot de Laubinière un assortiment complet de Poêles à 3 puits, Poêles à 2 puits, poêles de cuisine, fournaies, porte de four, charue et autres articles en fonte trop long à énumérer.

Il sollicite une visite à son établissement et espère donner satisfaction à tous ceux qui voudront l'encourager. F. M. DENECHAUD. Trois-Rivières 27 Oct. 1868.

Avis. N. L. Denoncour, avocat, a transporté son Bureau, porte voisine de sa demeure privée rue, Royale. 26 Avril, 1869.—3 m.

Agents demandés—\$10 par Jour. DEUX MAPES DE \$10 POUR 6 L. Doubles Mappes Tournantes Patentées.

De deux continents, l'Amérique et l'Europe et l'Amérique, avec la partie des Etats-Unis faite sur une grande échelle. Colorée—dans 4000 Comtés.

CES grandes mappes, qui viennent d'être achevées, d'un 64 sur 62 pouces de large, montre chaque place d'importance, tous les chemins de fer accomplis jusqu'à leur date, et les derniers changements survenus dans le géographique des divers Etats Européens. Ces mappes sont une nécessité dans toutes les écoles et les familles de ce pays; ils n'occupent que l'espace d'une seule nappe et au moyen du Reverser, l'un ou l'autre côté peut être mis en front, et toute partie mise en face de l'œil. Des droits de comté et un fort discount donné aux bons agents.

Demandez pour les circulaires, les conditions et envoyez de l'argent pour voir des échantillons, premièrement, si elles ne sont pas vendues, elles seront reprises sur demande. Aussitôt prêt un livre de souscription, illustré "De Soto, le découvreur de la Rivière Mississippi. J. T. LLOYD, 23 Rue Cortland, N. Y. 11 mai 1869.

PAIN-KILLER! MÉDECINE PUREMENT VÉGÉTALE. PRIIS INTÉRIEUREMENT IL GUÉRIT Les Rhumes subits, la Catarrhe, la Toux, les Bronchites, l'Asthme, la Fièvre, la Dyspepsie, les Maladies de Foie, les Maux d'Estomac, les Maux de Tête, les Serrement de Cœur, l'Indigestion, les Charcres dans la Bouche, dans la Gorge, dans l'Estomac, le Mal de Mer, les Hémorroïdes, le Mal de Rein, la Fièvre Scarlatine, les Crampes et les Douleurs dans l'Estomac, les Coliques, la Diarrhée, la Dysenterie, le Cholera Morbus, le Choléra Infantum et le Choléra.

APPLIQUÉ EXTÉRIEUREMENT IL GUÉRIT Les Brûlures, les Engèlures, les Erysiplées, les Impétigos, les Panaris, les Clous, les Vieilles Douleurs, les Foulures, les Meurtrissures, le Mal de Dents, le Mal de Tête, la Névralgie sur la Figure ou sur la Tête, les Douleurs dans le Côté, les Douleurs dans le Dos et dans les Reins, le Rhumatisme, la Goutte Rhumatique, les Douleurs Névralgiques ou Rhumatiques dans les Joints et dans les Membres, les Piqûres d'Insectes, &c., &c.

Dans toute attaque où une prompte action est requise, le Pain-Killer est inappréciable. Son effet presque instantané pour ADOLCIT LES DOULEURS est vraiment étonnant; et quand on l'emploie suivant les directions, il ne ment pas à son nom, il est Un Tue-Douleur C'EST EN VÉRITÉ

UNE MEDECINE DE FAMILLE, et devrait être gardé dans chaque famille pour un usage immédiat. Les personnes qui voyagent devraient toujours avoir une bouteille de ce remède avec eux. Il arrive assez souvent que des personnes sont atteintes par la maladie, et avant qu'on ait pu se procurer l'aide du médecin le patient ne donne aucun espoir de guérison. Les capitaines des vaisseaux devraient toujours se procurer de quelques bouteilles de ce remède, avant de laisser le port, et en agissant ainsi, ils seront en possession d'un REMÈDE INAPPRECIABLE

auquel ils pourront avoir recours en cas d'accident et dans des attaques subites de maladie. Il a été employé dans de VIOLENTS CAS DE CHOLERA et n'a jamais manqué une seule fois, là où il a été appliqué dès que les symptômes sont apparus.

TÉMOIGNAGES DE LA PRESSE. "Ce remède est très connu pour être un des meilleurs qui aient jamais été offerts au public. Tous le représentent comme tel. Les témoignages qu'il a reçus depuis de longues années, et l'expérience d'une longue épreuve, prouvent incontestablement qu'il est un des meilleurs spécifiques du temps.—(Old North State). "Nous ajoutons avec plaisir notre témoignage en faveur de cette médecine.—(Roman Citizen). "Nous avons goûté à ce remède et nous sommes nos lecteurs qu'il ne possède pas seulement toutes les vertus qu'on lui attribue, mais qu'il procure de plus, il a opéré des guérisons dans des cas de diarrhée et pour les coupures et les meurtrissures, il est ineffable.—(V. F. Examiner).

Les Droguistes et les Pharmaciens parlent de ce remède en termes qui le recommandent fortement.—(Philadelphia Eagle). Le Pain-Killer est vendu en gros par les Droguistes et les Marchands de médecine, et la commission de marchands dans les principales villes, et en détail par les Apothicaires, les Epiciers

PERRY DAVIS & FID'S. Manufacturiers et Propriétaires. 380 Rue St. Paul, Montréal. P. Q. 78 High Street, Providence, R. 17 Southampton Row, Holborn Londres, Angl.



BUREAU DE POSTE DES TROIS-RIVIERES.

Arrivée et départ des mailles pour l'Été.

Commencer 1 Mai 1869, jusqu'à nouvel avis les mailles arriveront et se fermeront à ce bureau comme suit:

Table with columns for Arrivée and Départ, listing mail routes to Montreal, Quebec, and other locations with specific dates and times.

C. K. OGDEN, M. P.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1869.

A Vendre.

DANS le village de Nicolet, sur la rue St. Joseph, en face du Collège, un magnifique emplacement, contenant une belle maison en bois, avec allonge, un grand jardin, deux hangars, une grande écurie et une boutique complète de tannerie.

Pour information, s'adresser à St. Grégoire, à NARCISSE GRENIER.

Grégoire, 1 Juin 1869.

L'histoire des Trois-Rivières.

On s'abonne chez: MM. Dufresne, Frères, libraires aux Trois-Rivières. Le Dr. Dufresne à St. Stanislas. E. Adolphe Lord à Yamachiche. M. Joseph Tassé, Bureau de la Minerne à Montréal. M. Joseph Frigon, à St. Maurice. Le Dr. Grenier, à St. Maurice. M. Amédée Lassonde, à St. Zéphirin de Courval. M. Evariste Brassard avocat, à Sorel. M. T. E. Normand, au Cap de la Madeleine. P. Z. Cormier, à Sherbrooke. M. Chillas, maître de poste, à Nicolet. An Bureau de Poste, à Yamachiche. M. L. Dargy, notaire, à Nicolet. M. F. X. St. Arnaud, à Ste. Geneviève. E. M. Hart courtier, à Trois-Rivières. G. B. Houlliston courtier, à Trois-Rivières. A. J. Martineau, à Champlain. A. O. Houde, notaire, à St. Célestin. Dr. Bald, à St. Bernabé. L. O. Mauraull, à St. Simon comté de Bagot. Les noms des personnes qui se sont chargées des agences dans d'autres paroisses seront publiés bientôt.

Institutrice.

ON Pourra se procurer une bonne Institutrice, disponible aujourd'hui, en s'adressant à Messire Duhaill, curé de St. Stanislas, Rivière des Envies. St. Stanislas le 6 juillet 1869.

A Vendre.

LES propriétés ci-dessus désignées, appartenant à la succession MACDONALD.

1. Les moulins à farine, y scies, à carder et à fouler, de Gentilly.

2. Une terre, située au rang de la Grande Rivière à Bécancour, de neuf perches de front, sur trente six arpents de profondeur.

3. Une maison d'une maison en pierre, occupée par M. Tubéau, située à la devanture de la terre ci-dessus désignée, avec un terrain de dix perches de large, sur environ quatre arpents de profondeur.

La terre et la maison sont à quelques pas de la station du chemin de fer d'Arthabaska.

S'adresser au Da. OL. ROBITAILLE, Québec.

Trois-Rivières, 11 mai 1869.

NOUVEAUTÉS! NOUVEAUTÉS!

LES Souffrants désirent informer leurs nombreuses pratiques, et le public en général, qu'ils ont déménagé dans leur

MAGASIN NOUVEAU

ET AINSI qu'ils viennent de recevoir leur assortiment du printemps, consistant en

Marchandises Sèches

DE TOUTES SORTES, AUSSI

Chapeaux, de Soie, de Feutre, de Paille, de Panama, Etc., Etc.

D'après les modes les plus nouvelles, AINSI

Qu'un assortiment des plus complets de Chaussures, en Prunelle, Kid, Veau, Cuir Patent, Etc., Etc.

Le tout aux prix les plus bas.

A L'ENSEIGNE DU

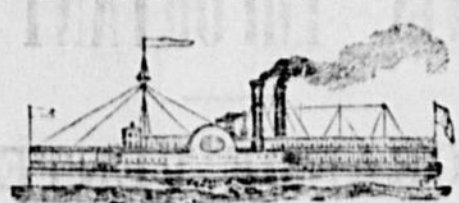
"PAVILLON ROUGE"

RUE NOTRE-DAME.

Frigon & Frère.

Trois-Rivières, 4 Mai, 1869.

COMPAGNIE DU RICHELIEU



LE VAPEUR TROIS-RIVIERES.

L'Ésplendide Bateau-Vapeur neuf, Trois-Rivières, bâti en fer, remplaçant le Vapeur Columbus, a commencé ses voyages réguliers.

A partir du 11 MAI, et jusqu'à avis contraire, il laissera Trois-Rivières, tous les MARDIS et DIMANCHES à UNE HEURE P. M. pour Montréal, arrivant en allant et revenant, au Port-St-François, Yamachiche, La Rivière-du-Loup, Maskinongé, Sorel et Lanoraie. Tous les Samedis, après son arrivée de Montréal, il fera un voyage à Champlain et en reviendra de suite.

La Compagnie, ne sera pas responsable des espèces monnayées, au autres valeurs, à moins d'un connaissance signifié à cet effet, exprimant leur valeur.

OL. ON. DESILETS, Agent.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, Les Trois-Rivières, 11 mai 1869.

PIERRE BLONDIN.

DUE DU PLATON, vis-à-vis l'office de Geo. B. Houlliston, Eer, dans le magasin autrefois occupé par J. B. Poirier, Eer. A toujours en main un assortiment choisi,

d'Épicerie Vias Eau-de-Vie Genièvre et de Provisions

Trois-Rivières, 21 mai 1869.

CRINOLINES ET CORSETS.

Le souigné prévient MM. les marchands des villes et des campagnes qu'il vient d'ouvrir une Manufacture de Crinolines et Corsets, Rue Notre-Dame, à l'enseigne de la Grande Crinoline et qu'il en aura toujours en mains un bon assortiment, à des prix plus réduits que dans toutes les autres manufactures du pays.

Le souigné a de plus l'honneur d'informer les Dames de cette ville qu'elles n'auront qu'à laisser leurs ordres à l'établissement et que leurs crinolines et corsets pourront leur être expédiés quelques heures après.

J. F. V. BUREAU.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1869.

MACHINES A CUDRE.

AVENDRE chez M. Ph. GRANEL, Marchand, Rue du Platon, (Bâtisses J. Shortis) Trois-Rivières. Ces Machines sont celles connues sous le nom de Singer Machines, et Planes Nouvelles Machines et peuvent servir aux tailleurs, aux cordonniers, aux familles et en général pour toute sorte d'ouvrages. On aura un grand avantage à se les procurer chez le souigné, car il promet d'installer gratuitement les personnes qui en achètent à tous les détails de leur mécanisme, ce qu'on obtient à Montréal qu'avec beaucoup de difficultés et beaucoup de temps.

M. Gravel aura constamment en vente le fil, la soie, les aiguilles, et tous les autres accessoires nécessaires à ces Machines.

P. GRAVEL.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1869.

LOUIS MORRISSETTE.

PRENTE et Marchand de Meubles, Trois-Rivières Rue St. George, Marché à Foin

Les Trois-Rivières, 19 mai 1868.

W. A. J. WHITEFORD,

HORLOGER et BIJOUTIER, Rue Notre-Dame, porte voisine de D. E. Fanois, Eer. Assortiment complet de Bijouterie. Montres et Horloges réparées dans le plus court délai.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1869.

HOTEL ST. LAURENT,

RUE DU FLEUVE, porte voisine de Pierre Poliquin, Trois-Rivières, 21 mai 1869.

Geo. B. HOULISTON & Cie.

INFORMENT le public qu'ils tiennent leur Bureau dans leur nouvelle Bâtisse, porte voisine du magasin de M. J. Shortis, Rue du Platon, aux Trois-Rivières.

Ils continuent à imprimer les lettres de changes, etc., aux taux les plus réduits et à acheter et vendre de l'argent dur et toute espèce d'argent non courant et fonds Ils possèdent une excellente outillage et invitent respectueusement les marchands et autres à y faire leur dépôt. Sur tout dépôt pour un mois ou plus ils payent intérêt.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1869.

Adresses d'Affaires.

SEVERE DUMOULIN, AVOCAT, Rue St-Joseph, près du Palais de Justice. Les Trois-Rivières, 21 mai 1869.

ALFRED DESILETS,

AVOCAT, Rue St-Joseph, Chez Madame Saucier, près du Palais de Justice. Trois-Rivières, 21 mai 1869.

BELLEMARE & PAQUIN,

AVOCATS, Bureau: Près de l'Église Paroissiale. MM. Bellemare & Paquin suivront le Circuit de la Rivière-du-Loup. Les Trois-Rivières, 21 mai 1869.

A. TURCOTTE.

AVOCAT, Rue des Champs, Bureau: en face du Palais de Justice. Les Trois-Rivières, 21 mai 1869.

C. A. LA RUE,

AVOCAT, Bureau: coin des Rues Hart et Bonaventure. Les Trois-Rivières, 21 mai 1869.

H. R. DUFRESNE,

NOTAIRE PUBLIC, Bureau: Adressus de la Librairie du Journal. Trois-Rivières, 21 mai 1869.

Dr. E. GERVAIS,

BUREAU: — Rue Bonaventure, Vis-à-vis, chez H. G. Malhiot, Eer., Avocat. Trois-Rivières, 21 mai 1869.

PHENIX OF LONDON.

Compagnie d'assurance contre le feu. ETABLIE EN 1782.

MM. Gillespie, Moffatt & Co. AGENTS GÉNÉRAUX POUR LE CANADA.

P. L. HUBERT, Agent pour les Trois-Rivières. Les Trois-Rivières, 21 mai 1869.

Salsepareille de Bristol,

(En bouteilles d'une pinte.)



LE GRAND PURIFICATEUR DU SANG!

PARTICULIÈREMENT RECOMMANDÉ durant le printemps et l'été, lorsque le sang est épais, la circulation difficile et que les humeurs du corps deviennent malsaines par leurs sécrétions dans la peau durant les mois d'hiver. Ce puissant détersif nettoie toutes les parties du système et devrait être pris tous les jours comme boisson diurétique pour tous ceux qui sont malades ou qui veulent éloigner les maladies. C'est la seule véritable préparation pour la guérison permanente des cas les plus dangereux parmi les maladies suivantes: Scrofule, Dartes, Tumeurs, Ulcères et Impétigo pour toutes les espèces d'Éruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans parallèle pour les Rhumes, Enflures Blanches, Névralgie, Débilité générale du système Nerveux, Pertes de l'Appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billeuses, Jaunisses, etc., etc.

On garantit que c'est la préparation la plus pure et la plus puissante, faite avec de la véritable Salsepareille de Honduras, et c'est la seule qui puisse guérir les maladies syphilitiques dans leurs formes les plus dangereuses. C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang et particulièrement les

Pilules Végétales et Sucrées

DE CURRAN, PRESOTT & CO., ONT. Février 15, 1869.

Messieurs, — La présente est pour certifier que je me suis servi des eaux Carratraca avec bon effet dans les maladies suivantes, savoir: Dans toutes les affections rhumatismales, maladies de la peau de tout genre; et je puis les recommander comme un sine qua non dans tous les cas d'impureté du sang.

J'ai exercé la médecine dans le voisinage des sources pendant ces dernières années passées, et en conséquence, j'ai eu nombre d'occasions de remarquer les effets des eaux dans leur pureté, et par expérience puis les recommander hautement dans les maladies susdites. Les Eaux Carratraca sont dans mon opinion, très-supérieures sous tout rapport à celles de toutes les autres sources de Plantagenet.

Je demeure votre tout dévoué (Signé) A. MCLAREN, M. D.

MONTREAL, 27 MAI, 1869.

Messieurs, — M'étant servi dans ma pratique de l'eau Carratraca des sources de North Plantagenet, je puis en parler favorablement. Dans les cas de dyspepsie, accompagnés de constipation dans les boyaux, j'ai vu produire un excellent effet par un plein verre tris chaque matin à jeun. A en juger d'ailleurs par l'analyse chimique du Dr. Gridwood, cette Eau peut être employée avec plus d'efficacité encore, et par la présence du Fer et de l'Iodine, serait très-propre au traitement des maladies scrofuleuses. Pour donner à l'eau toute sa puissance, il faudrait la prendre régulièrement pendant quelque temps.

(Signé) FRANCIS W. CAMPBELL, M. D. L. R. C. P., Londres, Angleterre.

Je soussigné, Médecin, certifie avoir recommandé à plusieurs personnes, entre autres à plusieurs membres du clergé, les Eaux minérales connues sous le nom de "Eau Minérale Carratraca," de Nord Plantagenet, Ontario. Je suis heureux de pouvoir dire qu'elles agissent très-bien, surtout chez les personnes dyspeptiques, provenant du manque d'exercice ou par une vie sédentaire. Elles agissent très-bien comme un léger laxatif.

P. C. DUFRESNE, M. D. Evêché de Montréal, 29 Mars 1869.

Les Eaux Minérales de Carratraca, toujours fraîches puisées des sources, à Plantagenet, Ontario, sont à vendre en gros chez

JAMES SHORTIS, et en détail ainsi qu'au verre chez M. G. EDSON, Pharmacien, Trois-Rivières, WINNING HILL & WARE, Propriétaires, Montréal. 15 Juin 1869.

L'eau minérale, justement célèbre de Plantagenet!

CE QUE L'EST ET QUEL S'AGE ON EN FAIT!

CETTE source a été découverte premièrement, il y a environ cinquante ans par des arpenteurs et ce sont les hommes occupés à la coupe des bois et les colons qui en ont fait usage, les premiers. Cette eau occupa l'attention publique pendant le choléra de 1832 et son usage sauva la vie des hommes de chantiers qui étaient là ou qui s'en revenaient à Québec. Elle est l'eau favorite des habitants. L'analyse en a été faite en 1849 par le professeur F. S. Hunt, de la Commission Géologique, qui nous met de suite au fait de son utilité.

Il l'a trouvée très saline, contenant en quantité considérable les composés de Bromure et d'Iode, aussi du Fer et une grande quantité de Magnésie, dissoute en forme de bicarbonate, auquel, en grande partie, cette eau doit son succès et sa vertu médicale. Ses propriétés alternatives s'appliquent spécialement aux affections chroniques des Diverses Organes Internes: comme Tonique, elle augmente l'appétit; comme Laxatif et Diurétique, elle est des plus efficaces et des plus agréables; son absorption dans tout le système est généralement bienfaisante, particulièrement en prévenant les accumulations dans les Reins et la Vessie qui causent la Pierre: elle rétablit immédiatement l'estomac et le Foie; elle est de beaucoup de prix pour les Affections rhumatismales et de la Goutte et elle est particulièrement efficace dans les maladies urinaires. En temps d'épidémie, elle devrait être régulièrement employée comme préventif; dans les maladies catarrhales, elle facilite le rétablissement de la Santé et de la Beauté; elle donne un soulagement (notamment dans les cas de Dyspepsie, de Fièvre bilieuse, maladies nerveuses, hydrophobie, Hémorrhoides, Constipation, Scrofule, Névralgie, débilité, système, Tumeurs blanches, diarrhée, sciaticité, Inflammation, maladies causées par l'état vicieux du sang, dérangements gastriques ou hépatiques, illusions optiques, dérangements des intestins, Constipation provenant de la grossement, brûlements d'estomac, Vomissements des Femmes Grosses, la Leucorrhée, irrégularités après l'accouchement, Maladies Cachectiques, plethore avec tendance à la fièvre et à l'irritation, hypochondrie, fièvre torpide, maux de tête, Mélancolie, et les souffrances auxquelles l'humanité est sujette. L'Étudiant et le Comptable trouveront qu'elle clarifie et illumine le système déprimé par la débilité; elle procurera un prompt soulagement au rhume et au congestion intempéré; elle est d'un grand valeur pour le foie irrégulier, et dans tous les cas où l'on a employé le mercure et des purgatifs violents et elle aide le médecin pratiquant dans ses opérations, quand il veut étudier son application, comme agent réparateur. La combinaison des propriétés médicales, providentiellement pourvue, dans l'eau Carratraca, est grande et n'a pas encore été surpassée, par son utilité, pour le peuple. Elle peut être employée avec une parfaite sécurité par le Vieux et le Jeune, le Faible et le Fort, l'Homme ou la Femme. Elle est excellente comme breuvage rafraîchissant et possède des qualités supérieures pour se conserver et être envoyée à l'étranger.

La précédente information est prise des certificats obtenus, pendant les derniers vingt ans, des Gouverneurs, Membres du Parlement, Juges, Magistrats, Prêtres, Ministres, Maires et gentilshommes de toutes les positions dans la vie: aussi des certificats des médecins de cette ville et d'autres, parmi lesquels se trouvent les noms suivants bien connus: Docteurs Stevens,

BRISTOL.

Le Grand Remède à toutes les maladies du Foie, de l'Estomac et des Intestins.

Placé en file et pouvant résister à tous les climats. Ces Pilules sont préparées expressément pour agir simultanément, avec ce Grand Purificateur de Sang, LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL, dans tous les cas où la maladie se trouve dans l'impureté du sang. Les malades n'ont pas besoin de désespérer. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les maladies qui ont été considérées jusqu'à présent comme incurables disparaissent promptement et infailliblement. Dans les maladies suivantes, ces pilules sont le meilleur remède qui ait jamais existé.

LA DYSPEPSIE, OU INDIGESTION, MALADIES DU FOIE, CONSTIPATION, MAL DE TÊTE, HYDROPIQUE, ETC.

En vente chez tous les pharmaciens accrédités. Les Trois-Rivières, 21 mai 1869.

SAUVEZ VOS ENFANTS!

L'ny a plus de VERMIFUGES! On ne se sert plus d'HUILES EMPOISONNÉES! On n'emploie plus ces POUDRES NAUSÉABONDES!

Dout la vue seule cause tant de dégout aux enfants qui sont troublés par les vers.

LES PASTILLES-A-VERS VEGETALES DE DEVINS

Sont les seules que nous puissions recommander: c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

Voici un résumé de leurs qualités supérieures: Elles sont purement végétales, Elles sont agréables au goût et à la vue, Elles sont faciles à administrer, et Leur efficacité est sans parallèle.

Dans les milliers de cas où elles ont été employées, les résultats les plus satisfaisants ont été apparents et les pères et mères s'empresent d'en louer le supérieur et incontestable sur tous les autres remèdes. Un autre avantage d'une importance majeure est celui-ci: on peut les donner à prendre aux enfants les plus délicats et au très-bas âge sans crainte aucun résultats fâcheux.

AVIS IMPORTANT.—Le succès immense qu'ont obtenu ces PASTILLES a fait surgir nombre d'imitations frauduleuses, nous prions donc les acheteurs de s'assurer qu'on leur vend pas un article falsifié. Les vrais PASTILLES-A-VERS recommandés ci-haut sont estampillés "DEVINS" et sont mises en boîtes de TRENTE PASTILLES avec les directions en long et ne se sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

On peut se les procurer chez tous les principaux droguistes de la ville, et en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,

CHIMISTES, Palais de Justice, MONTEAL, P. Q. Trois-Rivières chez J. Shortis, Réasson & Gaudier, et chez tous les principaux marchands de la campagne. Trois-Rivières, 21 mai 1868.

T. O. AUBRY,

Marchand de Provisions, Rue des Forges, vis-à-vis le Marché, DANS UN DES MAGASINS DU DR. BADEAUX.

On trouvera toujours à ce magasin, un assortiment choisi et des plus variés en fait de

d'Épicerie, Tabac, Vaisselles, Grain, Provisions, Etc., Etc. Trois-Rivières, 13 Juillet 1869.

Carratraca! Carratraca!

EAU MINERALE DES SOURCES MINÉRALES DE CARRATRACA PLANTAGENET, ONT.

L'usage continu de ces eaux aussi rafraîchissantes que délicieuses à boire, apportera dans tous les cas de CONSTIPATION, HÉMORROÏDES, ASCENSION DU SANG À LA TÊTE, AFFECTIONS HÉPATIQUES, MALADIE DE LA PEAU JAUNISSE, &c. LEPRE, CHLOROSE, DISPEPSIE, DÉLABREMENT DES ORGANES DIGESTIFS par suite d'inconduite et d'imtempérance, Goutte et Rhumatisme Chronique, Scrofule et maladies scrofuleuses congestion des Glandes, &c.,

UN SOULAGEMENT IMMÉDIAT S'ENSUIT UNE CURE CERTAINE.

Leur combinaison (tant parfaite et leurs qualités incomparables, elles tiennent le premier rang parmi toutes les Eaux Minérales et ne peuvent être surpassées par aucune d'elles.

DIRECTIONS POUR LEUR USAGE. Premièrement.—Comme l'excitateur et diurétique, le cas le plus obtiné de constipation cédera à deux ou trois pleins verres pris avant le déjeuner, un verre devant généralement suffire.

Secondement.—Comme Tonique Altératif, un plein verre trois à six fois par jour.

Troisièmement.—Comme boisson rafraîchissante, elle peut être prise en toute quantité et quand on veut.

A vendre par tous les Pharmaciens et Droguistes respectables du Canada et des États-Unis.

CURRAN, PRESOTT & CO., ONT. Février 15, 1869.

Messieurs, — La présente est pour certifier que je me suis servi des eaux Carratraca avec bon effet dans les maladies suivantes, savoir: Dans toutes les affections rhumatismales, maladies de la peau de tout genre; et je puis les recommander comme un sine qua non dans tous les cas d'impureté du sang.

J'ai exercé la médecine dans le voisinage des sources pendant ces dernières années passées, et en conséquence, j'ai eu nombre d'occasions de remarquer les effets des eaux dans leur pureté, et par expérience puis les recommander hautement dans les maladies susdites. Les Eaux Carratraca sont dans mon opinion, très-supérieures sous tout rapport à celles de toutes les autres sources de Plantagenet.

Je demeure votre tout dévoué (Signé) A. MCLAREN, M. D.

MONTREAL, 27 MAI, 1869.

Messieurs, — M'étant servi dans ma pratique de l'eau Carratraca des sources de North Plantagenet, je puis en parler favorablement. Dans les cas de dyspepsie, accompagnés de constipation dans les boyaux, j'ai vu produire un excellent effet par un plein verre tris chaque matin à jeun. A en juger d'ailleurs par l'analyse chimique du Dr. Gridwood, cette Eau peut être employée avec plus d'efficacité encore, et par la présence du Fer et de l'Iodine, serait très-propre au traitement des maladies scrofuleuses. Pour donner à l'eau toute sa puissance, il faudrait la prendre régulièrement pendant quelque temps.

(Signé) FRANCIS W. CAMPBELL, M. D. L. R. C. P., Londres, Angleterre.

Je soussigné, Médecin, certifie avoir recommandé à plusieurs personnes, entre autres à plusieurs membres du clergé, les Eaux minérales connues sous le nom de "Eau Minérale Carratraca," de Nord Plantagenet, Ontario. Je suis heureux de pouvoir dire qu'elles agissent très-bien, surtout chez les personnes dyspeptiques, provenant du manque d'exercice ou par une vie sédentaire. Elles agissent très-bien comme un léger laxatif.

P. C. DUFRESNE, M. D. Evêché de Montréal, 29 Mars 1869.

Les Eaux Minérales de Carratraca, toujours fraîches puisées des sources, à Plantagenet, Ontario, sont à vendre en gros chez

JAMES SHORTIS, et en détail ainsi qu'au verre chez M. G. EDSON, Pharmacien, Trois-Rivières, WINNING HILL & WARE, Propriétaires, Montréal. 15 Juin 1869.

L'eau minérale, justement célèbre de Plantagenet!

CE QUE L'EST ET QUEL S'AGE ON EN FAIT!

CETTE source a été découverte premièrement, il y a environ cinquante ans par des arpenteurs et ce sont les hommes occupés à la coupe des bois et les colons qui en ont fait usage, les premiers. Cette eau occupa l'attention publique pendant le choléra de 1832 et son usage sauva la vie des hommes de chantiers qui étaient là ou qui s'en revenaient à Québec. Elle est l'eau favorite des habitants. L'analyse en a été faite en 1849 par le professeur F. S. Hunt, de la Commission Géologique, qui nous met de suite au fait de son utilité.

Il l'a trouvée très saline, contenant en quantité considérable les composés de Bromure et d'Iode, aussi du Fer et une grande quantité de Magnésie, dissoute en forme de bicarbonate, auquel, en grande partie, cette eau doit son succès et sa vertu médicale. Ses propriétés alternatives s'appliquent spécialement aux affections chroniques des Diverses Organes Internes: comme Tonique, elle augmente l'appétit; comme Laxatif et Diurétique, elle est des plus efficaces et des plus agréables; son absorption dans tout le système est généralement bienfaisante, particulièrement en prévenant les accumulations dans les Reins et la Vessie qui causent la Pierre: elle rétablit immédiatement l'estomac et le Foie; elle est de beaucoup de prix pour les Affections rhumatismales et de la Goutte et elle est particulièrement efficace dans les maladies urinaires. En temps d'épidémie, elle devrait être régulièrement employée comme préventif; dans les maladies catarrhales, elle facilite le rétablissement de la Santé et de la Beauté; elle donne un soulagement (notamment dans les cas de Dyspepsie, de Fièvre bilieuse, maladies nerveuses, hydrophobie, Hémorrhoides, Constipation, Scrofule, Névralgie, débilité, système, Tumeurs blanches, diarrhée, sciaticité, Inflammation, maladies causées par l'état vicieux du sang, dérangements gastriques ou hépatiques, illusions optiques, dérangements des intestins, Constipation provenant de la grossement, brûlements d'estomac, Vomissements des Femmes Grosses, la Leucorrhée, irrégularités après l'accouchement, Maladies Cachectiques, plethore avec tendance à la fièvre et à l'irritation, hypochondrie, fièvre torpide, maux de tête, Mélancolie, et les souffrances auxquelles l'humanité est sujette. L'Étudiant et le Comptable trouveront qu'elle clarifie et illumine le système déprimé par la débilité; elle procurera un prompt soulagement au rhume et au congestion intempéré; elle est d'un grand valeur pour le foie irrégulier, et dans tous les cas où l'on a employé le mercure et des purgatifs violents et elle aide le médecin pratiquant dans ses opérations, quand il veut étudier son application, comme agent réparateur. La combinaison des propriétés médicales, providentiellement pourvue, dans l'eau Carratraca, est grande et n'a pas encore été surpassée, par son utilité, pour le peuple. Elle peut être employée avec une parfaite sécurité par le Vieux et le Jeune, le Faible et le Fort, l'Homme ou la Femme. Elle est excellente comme breuvage rafraîchissant et possède des qualités supérieures pour se conserver et être envoyée à l'étranger.

La précédente information est prise des certificats obtenus, pendant les derniers vingt ans, des Gouverneurs, Membres du Parlement, Juges, Magistrats, Prêtres, Ministres, Maires et gentilshommes de toutes les positions dans la vie: aussi des certificats des médecins de cette ville et d'autres, parmi lesquels se trouvent les noms suivants bien connus: Docteurs Stevens,

McCulloch, Mount, Badgley, Crawford, Hall, Nelson, Sewell, Dorval, Ledue, Ribaud, Trudel, Leprohon, Campbell, Fraser, McDonnell, Gohier, Taverne, Picaud, Gibb, Grant, Masson, Schmidt, Munro, David, Jackson, Moffat, Hill, Beaubien, Chilton, McPhail, Hingston, Vancourtland, MacKeon, Smith de Glasgow, et beaucoup d'autres qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer.